



LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
6 juin 2026

Documents préparatoires

PARIS

SEINE-ET-
MARNE

YVELINES

ESSONNE

HAUTS-
DE-SEINE

SEINE-
SAINT-DENIS

VAL-DE-
MARNE

VAL-
D'OISE



**LIGUE
ÎLE DE FRANCE**
FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



PROCÈS-VERBAL AG ORDINAIRE DU 7/06/2025	p. 3
RAPPORTS (SAISON 2025-2026)	p. 9
Rapport moral	p. 10
Rapport de la commission d'organisation des compétitions	p. 11
Rapport de la commission d'arbitrage	p. 15
Rapport de la commission de discipline	p. 17
Rapport de la commission des réclamations et litiges	p. 19
Rapport de la commission des statuts et règlements	p. 20
Rapport de la commission technique (PPF)	p. 22
Rapport de l'institut territorial de formation	p. 31
Rapport de la commission développement	p. 36
Rapport de la commission communication	p. 42
DOSSIER FINANCIER	p. 45
Note de synthèse du résultat 2025 de la ligue Île-de-France	p. 46
Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025	p. 47
Tarifs 2026-2027	p. 62
Projet de budget 2026 de la ligue Île-de-France	p. 67
Résolution complémentaire : vente d'un bien immobilier	p. 68
PROJETS DES COMMISSIONS (SAISON 2026-2027)	p. 69
Projets de la commission d'organisation des compétitions	p. 70
Projets de la commission des statuts et règlements	p. 79
Projet de la commission d'arbitrage	p. 81

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 6 JUIN 2026

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS

9 clubs sur 12 soit 74 voix sur 82 possibles

CSM Finances	9 voix	Paris UC	12 voix	Stade Français	6 voix
Martigua SCL	6 voix	Sp. Club Univers. de France	5 voix	Paris SC	16 voix
Paris S'-Germain HB	15 voix	Paris XO HB	3 voix	Comité 75 HB	2 voix

► 3 clubs du comité de Paris absent, soit 8 voix

AJS St-Vincent-de-Paul	4 voix	L'Étoile Parisienne	3 voix	CS Sourds-Muets de Paris	1 voix
------------------------	--------	---------------------	--------	--------------------------	--------

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.)

► 8 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 10 voix

AS Banque de France	2 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Licorne HBC	2 voix	Outsiders	2 voix
Roucoulettes HB	1 voix	Neoma Alumni HB	1 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS

27 clubs sur 42, soit 175 voix sur 239 possibles

Avon SC	8 voix	Le Mée Sports	8 voix	AS Chelles	7 voix
Clayes-Souilly SHB	6 voix	US La Grande Paroisse	7 voix	US Lagny-Montévrain	9 voix
CS Meaux	6 voix	US Melun Dammarie	5 voix	USJM Mitry-Mory	6 voix
CS Monterelais	6 voix	Pontault-Combault HB	10 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix
Torcy HB MLV	7 voix	US Vaires EC	9 voix	USM Villeparisis	5 voix
HBC Thierypontain	6 voix	Fontenay-Trésigny HB	6 voix	HBC Noisiel	6 voix
CS Quincy-Voisin	5 voix	HBC Serris VE	11 voix	Sénart AHB	12 voix
HB Brie 77	9 voix	CS Courtry	4 voix	HBC Cannes-Écluse	2 voix
Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	1 voix	HBC Fertois	3 voix

► 15 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 64 voix

AS Balnéolittaine	2 voix	Coulommiers Brie HB	7 voix	HBC Nangis	5 voix
SC Gretz-Tourman	5 voix	HBC du Loing	3 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix
Cesson Vert S'-Denis HB	7 voix	ASM Jouarre	4 voix	HBC La Thérouranne	6 voix
HBC Campésien	4 voix	Ourcq HBC	3 voix	AS Marolles	1 voix
Provins HBC	4 voix	Mormant AHB	6 voix	Juilly HBL	2 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS

9 clubs sur 37, soit 74 voix sur 229 possibles

AS Mantaise	9 voix	Le Chesnay YHB	8 voix	CO Gargenville	4 voix
Élancourt-Maurepas HB	10 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix	Plaisir – Les Clayes HB	11 voix
HB Boucle-de-Seine 78	12 voix	ASC Trappes	7 voix	Limay HBC 78*	4 voix

► 28 clubs du comité des Yvelines absents, soit 155 voix

CA Mantes-la-Ville	4 voix	CLOC Achères	7 voix	HBC Les Lions de la Mauldre	6 voix
Aubergenville HB	4 voix	AS Bonnières	4 voix	HB Bougival	3 voix
AO Buc	2 voix	Cellois HB	6 voix	AS S'-Cyr/Fontenay HB 78	8 voix
US Houdan	8 voix	HB Bois-d'Arcy	5 voix	AS Louveciennes	3 voix
USC Maisons-Laffitte	7 voix	AS Poissy	10 voix	Rambouillet Sp.	6 voix
HBC Vélizy	5 voix	Versailles HBC	9 voix	ES Le Perray	6 voix
US Le Pecq	4 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	5 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	8 voix
TS Vicinois 88 HB	6 voix	HBC Conflans	10 voix	Guyancourt HB	4 voix
CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	4 voix	AS HB Les Mureaux	6 voix
S'-Germain HB	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS**21 clubs sur 40, soit 148 voix sur 238 possibles**

Massy EHB	12 voix	S ^t -Michel Sp.	5 voix	Bondoufle ACCE	6 voix
ES Brunoy	7 voix	AS Corbeil-Essonnes	6 voix	HBC Val-de-Seine	13 voix
Gif HBC	7 voix	H Mennecey VE	8 voix	Morsang-Fleury HB 91	8 voix
US Palaiseau	11 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	8 voix	Savigny HB 91	11 voix
TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	4 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix
AS Itteville	6 voix	Val-d'Yerres HB	7 voix	HBC Lisses	5 voix
Épinay-Villemeisson HBC	7 voix	CHB Essonne	2 voix	Les Portes de l'Essonne HB	5 voix

► 19 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 90 voix

ES Montgeron	7 voix	AL Brétigny	8 voix	HBC Dourdan	6 voix
Draveil HB	5 voix	AS Égly	5 voix	HB Étampois	5 voix
SCA 2000 Évry	6 voix	AS Marcoussis	5 voix	US Ris-Orangis	3 voix
CO Les Ulis	3 voix	E. Igny-Vauhallaan HB	4 voix	CH Angerville	4 voix
HBC Limours	7 voix	CO Crosne	2 voix	USO Athis-Mons	5 voix
HBC Coudraysien	4 voix	AS S ^t -Germain-lès-Arpajon	4 voix	Ballancourt VE HB	6 voix
Pussay HB	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS**16 clubs sur 27, soit 134 voix sur 183 possibles**

Asnières HBC	5 voix	AC Boulogne-Billancourt	11 voix	ES Colombienne	8 voix
ASV Chatenay-Malabry	8 voix	Bois-Colombes Sp.	12 voix	Chaville HB	6 voix
AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	USM Malakoff	8 voix	AS Meudon	7 voix
CSM Puteaux	7 voix	Rueil AC	11 voix	HBC Suresnes	5 voix
Stade de Vanves	7 voix	Levallois SC	10 voix	Issy-Paris Hand	9 voix
Issy HB Masc.	5 voix				

► 11 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 49 voix

HBC Antony	7 voix	COM Bagneux	5 voix	Clamart HB	5 voix
Courbevoie HB	11 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	Vaucresson-Garches HB	3 voix
ES Nanterre	7 voix	CSM Genevillois	1 voix	Éduc'Hand	1 voix
SM Montrouge	2 voix	HBC Villeneuve-la-Garenne	3 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS**20 clubs sur 26, soit 138 voix sur 175 possibles**

AS Bondy	6 voix	HBC Gagny	9 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix
Montreuil HB	9 voix	Noisy-le-Grand HB	10 voix	Blanc-Mesnil Sp.	8 voix
AC Bobigny	6 voix	HBC du Bourget	4 voix	AS Drancy	4 voix
Montfermeil HB	6 voix	SO Rosny-sous-Bois	6 voix	ES Sevran	5 voix
Tremblay-en-France HB	10 voix	Section Raincéenne HB	5 voix	HBC Romainvillois	6 voix
Villemomble HB	8 voix	USM Audonienne	5 voix	Villepinte HBC	8 voix
S ^t -Denis HB	6 voix	Pantin HBC	7 voix		

► 6 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 37 voix

CM Aubervilliers	8 voix	Aulnay HB	8 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	7 voix
Neuilly-Plaisance Sp.	6 voix	HBC Noiséen	3 voix	Lilas-Pré HB	5 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS

29 clubs sur 32, soit 200 voix sur 215 possibles

US Alfortville	10 voix	US Créteil	12 voix	US Ivry	11 voix
CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix	AS S ^t -Mandé	12 voix	Stella S ^t -Maur HB	12 voix
US Ormesson	4 voix	CA Boissy	6 voix	CSM Bonneuil	5 voix
HBC Cachan	4 voix	HBC Choisy-le-Roi	5 voix	US Fontenaysienne	5 voix
CA L'Haÿ-les-Roses	8 voix	ASA Maisons-Alfort	6 voix	Ent. Plesséenne	6 voix
ES Sucy	7 voix	CS Valenton	9 voix	US Villejuif	5 voix
Villiers EC	9 voix	Villeneuve-Ablon HB	6 voix	ES Vitry	7 voix
Thiais HBC	7 voix	RSC Champigny	6 voix	Chennevières HBC	4 voix
ES Caudacienne	3 voix	Marolles HB	7 voix	Joinville HBA	6 voix
HBC Arcueilais	6 voix	CHB Bry	4 voix		

► 3 clubs du comité du Val-de-Marne absents, soit 15 voix

Réveil de Nogent	8 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix	Élan Chevilly-Larue	4 voix
------------------	--------	---	--------	---------------------	--------

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS

19 clubs sur 26, soit 128 voix sur 153 possibles

COM Argenteuil	6 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	CSM Eaubonne	7 voix
HB Goussainville	4 voix	US Deuil-Enghien-Montmorency	8 voix	HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix
HB Agglo Roissy Pays-de-France 95	7 voix	HBC S ^t -Leu / Taverny	10 voix	AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix
HBC Sannois	3 voix	FB2M	8 voix	Montmagny HB	4 voix
Av. de Surveilliers / Fosses-Marly	6 voix	HBC du Parisis	11 voix	ASC Corneillais	6 voix
Magny HBC	4 voix	Cergy HB	9 voix	AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel HB	5 voix
Élite Val-d'Oise	13 voix				

► 6 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 33 voix

HBC Arnouville-lès-Gonesse	3 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	5 voix	US Ézanville-Écouen	6 voix
Ass. Marinoise	4 voix	Cl. Garges HB	2 voix	Pontoise HBC	2 voix
Roissy-en-France HB	3 voix				

Nombre de structures appelées à voter : 250

Nombre de voix totales : 1524

Quorum : 125 membres représentants 762 voix

Nombre de structures présentes ou représentées : 150

Nombre de voix : 1071

Le *quorum* étant atteint, le président Philippe Pudelko déclare ouverte la 9^e assemblée générale ordinaire de la Ligue Île-de-France de handball à 9h40.

Après son discours inaugural, le président donne la parole à M^{me} Béatrice Barbusse (vice-présidente de la Fédération française de handball).

À la suite de l'ouverture, la conduite de l'Assemblée générale est donnée à Marie-José Gaudefroy, secrétaire générale.

VOTE DE PV D'AG

► Vote n°1 : approbation du PV AG ordinaire & élective du 29 juin 2024

Voix exprimées : 1072

Absence & abstention : 452

- pour : 1068 (99,63 %) > ADOPTÉ
- contre : 4 (0,37 %)

MODIFICATIONS STATUTAIRES

► Vote n°2 : modification des articles 11.6.1, 11.6.2 & 15.2 des statuts de la Ligue Île-de-France (2^e présentation)

Voix exprimées : 1027

Absence & abstention : 497

- pour : 1007 (98,05 %) > ADOPTÉ
- contre : 20 (1,95 %)

VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS

Une vidéo bilan des activités des commissions de la ligue est projetée aux participants.

► Vote n°3 : rapports des commissions (2024-2025) | vote groupé

Voix exprimées : 1051

Absence & abstention : 473

- pour : 1036 (98,57 %) > ADOPTÉ
- contre : 15 (1,43 %)

DOSSIER FINANCIER

► Vote n°4 : approbation des comptes annuels 2024 faisant apparaître une perte de 23 280,78 €

Voix exprimées : 1039

Absence & abstention : 485

- pour : 945 (90,95 %) > ADOPTÉ
- contre : 94 (9,05 %)

► Vote n°5 : Quitus de la gestion du trésorier

Voix exprimées : 1059

Absence & abstention : 567

- pour : 998 (94,24 %) > ADOPTÉ
- contre : 61 (5,76 %)

► Vote n°6 : adoption des tarifs 2025-2026

Voix exprimées : 1032

Absence & abstention : 492

- pour : 715 (69,28 %) > ADOPTÉ
- contre : 317 (30,72 %)

► Vote n°7 : adoption du projet de budget 2025

Voix exprimées : 1052

Absence & abstention : 472

- pour : 924 (87,83 %) > ADOPTÉ
- contre : 128 (12,17 %)

FÉLICITATIONS AUX CHAMPIONS

Avant la pause, les championnes des interpôles féminins, les vice-championnes des interligues féminins et les champions des interligues masculins sont présentés à l'auditoire.

Championnes de France des interpôles féminins 2025

Priscille Assogba, Christiana Benam, Anta Frydman--Sarr, Deborah Gouaméné, Gabrielle Kabeya Tshisola, Binta Kamara, Selma Kamara, Angelina Martin, Célia Mongo, Grâce Mpioso Mabilama, Liyah Naal, Tania Niangui, Nayenka Noslen, Assa Sissoko, Ioana Trifu, Meissa Zediri

Staff : Rémi Samson – Halima Diarisso – Alexandre Taillefer – Maël Rocin

Vice-championnes de France des interligues féminins 2025

Chloé Alixe, Priscille Assogba, Lalya Bougaa, Hawa Diaby, Makissia Diomande Karamoko, Charline Douart, Neilyah Duarte, Maelle Frances Perrier, Rosie Malonga, Medina Mannevy, Luisa Ngoma, Nayla Pennavayre, Sanaa Radi, Oumou Traoré, Melody Wattiez

Staff : Alexandre Taillefer – Sébastien Gnanapragassa – Rémi Samson – Halima Diarisso – Maël Rocin

Champions de France des interligues masculins 2025

Hakim Adejumo, Jibril Bellahcene, Rafael Benede, Melvyn Bordée, Jules Chapon, Maxim Frey, Ruben Lenglet Dominguez, Nathanael Lekiby Eliia, Thymothé Likibi Ngoulou Bemba, Marin Marnac-Lanchier, Pierre Malick Moussavou Moussavou, Soan Moyon--Leton, Eden Nguelet, Sean Petsam Lele, Samuel Richard

Staff : Yohan Commare – Lazar Simic – Alexis Goncalves

INTERVENTION FÉDÉRALE

Intervention de Georges Potard concernant le Pôle national des infrastructures salles & terrains

VOTE DES PROJETS DES COMMISSIONS**► Vote n°8 : adoption du projet de la commission sportive | mise à jour des règlements de la COC**

Communication des résultats avant 20h le dimanche

Modification des appellations des championnats plus de 16 ans

Élargissement des conditions de qualification pour l'accession au championnat de France U17F

Création d'une obligation d'entraîneur formé pour les championnats régionaux U15 et U18

Révision du schéma de compétition du challenge régional U13

Un certain nombre de club exprime leur désaccord concernant la création d'une obligation d'entraîneur formé pour les championnats jeunes régionaux est retirée du vote. Une discussion est engagée, à l'issue de laquelle ce projet est finalement retiré du vote.

Voix exprimées : 997

• **pour : 766 (76,83 %) > ADOPTÉ**

Absence & absence : 527

• contre : 231 (23,17 %)

► Vote 9 : adoption du projet de la commission des statuts & règlements | mise à jour des règlements de la CMCD

Précisions concernant la prise en compte des individus

Ajout d'un conseil d'organisation dans la rédaction de l'article

Précision concernant les arbitrages à effectuer + mise à jour des âges des JAJ, en conformité avec les règlements généraux

Mise à jour des âges des JAJ, en conformité avec les règlements généraux

Ajout Axe engagement club, permettant la comptabilisation de points supplémentaires

Ajout Axe labellisation club, permettant la comptabilisation de points supplémentaires

Mise à jour du tableau des niveaux de diplômes des entraîneurs reconnus par la CMCD

Voix exprimées : 951

• **pour : 767 (80,65 %) > ADOPTÉ**

Absence & absence : 573

• contre : 184 (19,35 %)

► Vote 10 : adoption du projet de la commission d'arbitrage | mise à jour du règlement de la CTA

Création d'un article précisant les conditions de passage de la position de JAJ club à celle de JAJ T3

Voix exprimées : 981

• **pour : 939 (95,72 %) > ADOPTÉ**

Absence & absence : 543

• contre : 42 (4,28 %)

La parole est ensuite donnée à Nathalie Lassalle, vice-présidente de la ligue, en charge du pôle Service aux clubs, pour présenter les actions à venir du service :

Coach'elles

Développement de la féminisation

Hand coporate (handfit)

Grand 8

Parahand

Enfin, un point bilan-perspectives de l'institut territorial de formation est fait par Monique Ansquer, vice-présidente en charge de la formation, et Nicolas Keïta, CTS en charge de la formation.

RÉCOMPENSES**► Récompenses fédérales**

Sont remises les récompenses transmises par la fédération lors de l'AG fédérale de mai dernier pour les bénévoles méritants du territoire.

Médailles de bronze

David Peneau

Céline Strazel Fortune

Sophie Arnaud

Pierre Lentier

Médailles d'argent

Nathalie Lassalle

Bruno Gehan

► **Récompenses de l'arbitrage**

- Axelle Margerit & Anaïs Ritou
- Jean-François Carlin & Christophe Richevaux

► **Récompenses COC**

Sont remises les récompenses des compétitions régionales qui n'auraient pas été distribuées sur le terrain.

Remerciements aux clubs organisateurs des finalités regionales

HBC du Bourget (Final4 U15M-U18M)

HBC Noiséen (finales challenge régional U13)

ES Colombienne (finales régionales HON M / EXC F / EXC M / PN F + finales Coupe de la Ligue)

REMERCIEMENTS

Remerciements aux alternants qui nous quittent à l'issue de la saison après 2 années à nos côtés

Thomas Aubert (communication & évènementiel)

Lucas Clément (service aux clubs)

Alexis Collin (arbitrage)

Hezekia Rarivoson (comptabilité)

À l'issue de ce dernier point, l'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire générale & le président clôturent l'assemblée à 14h05 en remerciant les participants et en les invitant à se retrouver autour d'un buffet dans le hall de la Maison du handball.



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudetroy
Secrétaire Générale

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



RAPPORTS 2025-2026

Au terme de cette saison 2025-2026, il nous appartient de porter un regard à la fois lucide, reconnaissant et ambitieux sur le chemin parcouru collectivement par notre ligue.

Cette année encore, le handball francilien a démontré sa vitalité, sa capacité d'adaptation et sa force collective. Dans un environnement sportif, économique et social toujours exigeant, notre ligue a poursuivi ses missions avec détermination : accompagner les clubs, soutenir les comités, développer la pratique sous toutes ses formes et faire vivre les valeurs humaines qui fondent notre sport.

Mais au-delà des résultats sportifs, des compétitions organisées ou des projets menés, la véritable richesse de notre ligue réside avant tout dans les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien.

Nous souhaitons ainsi saluer avec une profonde reconnaissance l'engagement des salariés de la ligue, des comités et des clubs. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur implication constante permettent d'assurer la continuité de nos actions, d'accompagner les structures et de répondre aux nombreux défis auxquels le handball est confronté. Leur travail souvent discret constitue un pilier essentiel de notre fonctionnement.

Nous adressons également nos remerciements sincères à l'ensemble des élus, qui consacrent temps, énergie et compétences au service du développement de notre discipline. Leur engagement dans la gouvernance, l'accompagnement des territoires et la conduite des projets contribue directement à la dynamique et à la cohésion de notre ligue.

Enfin, nous voulons rendre un hommage tout particulier aux bénévoles des clubs, des comités et de la ligue. Ils représentent l'âme du handball francilien. Sans eux, rien ne serait possible : organisation des rencontres, accueil des licenciés, encadrement des jeunes, animation des événements, soutien logistique, vie associative... Leur générosité et leur passion sont une force précieuse et un exemple pour tous.

Cette mobilisation collective constitue incontestablement l'une des grandes forces de notre territoire. Elle témoigne d'un attachement profond aux valeurs du sport associatif : solidarité, transmission, respect et engagement au service des autres.

La saison écoulée a également confirmé notre volonté de poursuivre le développement du handball sur l'ensemble du territoire francilien, en veillant à favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics, à accompagner la structuration des clubs et à soutenir la formation des dirigeants, éducateurs, arbitres et jeunes officiels.

Toutefois, nous devons également faire preuve de lucidité sur certains sujets qui doivent collectivement nous interpeller.

Nous constatons avec regret que nous ne sommes pas encore parvenus à mobiliser suffisamment nos dirigeants autour des formations proposées. Pourtant, dans un environnement associatif et sportif de plus en plus exigeant, la formation constitue un enjeu essentiel pour accompagner les évolutions de notre discipline, renforcer les compétences et préparer l'avenir de nos structures. Nous devons, ensemble, poursuivre nos efforts afin de convaincre davantage de dirigeants de s'engager dans cette démarche indispensable.

Par ailleurs, nous observons une augmentation des dossiers et commissions disciplinaires, notamment dans les catégories de jeunes. Cette situation doit nous alerter. Nous ne pouvons ni ignorer ni fuir nos responsabilités collectives. Le handball doit continuer à être un sport exemplaire, un sport de respect, d'engagement et d'éducation.

Il nous appartient donc de poursuivre sans relâche notre travail de sensibilisation auprès de l'ensemble de nos licenciés. Le respect du jeu, le respect des arbitres (et particulièrement des jeunes arbitres), le respect des adversaires, des partenaires, des entraîneurs et de tous les acteurs de notre sport doivent rester au cœur de notre projet éducatif et sportif.

Nous devons également faire face à une réalité de plus en plus préoccupante : les comportements inappropriés de certains parents autour des terrains. Trop souvent, des attitudes, des paroles ou des pressions excessives viennent perturber le bon déroulement des rencontres et fragiliser nos jeunes arbitres, nos éducateurs et parfois même les joueurs de leur propre équipe.

Ce sujet ne peut plus être considéré comme secondaire. Nous devons réussir à mieux associer les parents à la vie de nos clubs, leur rappeler leur rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes sportifs et réaffirmer collectivement les valeurs qui doivent guider notre discipline. Le handball doit rester un espace d'éducation, de respect et de plaisir partagé.

Notre ligue doit continuer à évoluer, à innover et à anticiper les transformations du monde sportif. Les enjeux sont nombreux : fidélisation des licenciés, attractivité du bénévolat, transition numérique, responsabilité sociale et environnementale, développement des nouvelles pratiques ou encore accompagnement des territoires en difficulté. Face à ces défis, nous savons pouvoir compter sur une communauté engagée et solidaire.

Le handball francilien dispose d'atouts considérables : la qualité de ses clubs, l'investissement de ses territoires, le dynamisme de ses compétitions et surtout la force de son collectif humain. C'est ensemble, dans le dialogue et la coopération, que nous continuerons à faire progresser notre discipline.

Au nom de la ligue, nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs qui contribuent chaque jour à faire vivre le handball en Île-de-France.

Continuons à avancer ensemble avec exigence, enthousiasme et solidarité, au service du handball et de ses valeurs.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement.

Marie-José Gaudéfroy
Secrétaire Générale de la ligue

Élu : Christian Zakarian, secondé par Pierre Bottoni, Valérie Jacob & Nicolas Zajac

Salarié : Nicolas Hachette

La commission opère au quotidien grâce à l'engagement et à la compétence de ses membres et à son secrétaire, dont l'intervention constante au service des clubs permet de répondre efficacement à leurs demandes et interrogations.

L'équipe qui m'assiste maintient son action avec rigueur et intégrité.

La commission reste ouverte à l'accueil de bénévoles désireux de s'investir, afin d'assurer une représentativité complète des départements de la ligue Île-de-France et de garantir l'équilibre de nos compétitions.

Les travaux menés ont porté sur l'élaboration des championnats, le traitement des rencontres et l'évolution des projets.

La coordination avec les autres instances a notamment concerné :

- la CTA pour les questions d'arbitrage, les reports et le suivi des décisions,
- la commission de discipline et la commission des réclamations & litiges pour le suivi des décisions ayant un impact sur les compétitions,
- l'équipe technique régionale et l'institut territorial de formation pour l'élaboration des calendriers et l'évolution des projets.

La vérification des FDME a donné lieu à des points bimensuels, complétés par des réunions thématiques répondant aux sollicitations des clubs.

Avec cette année un nouveau membre pour élaborer un projet concernant une compétition HandFauteuil pour notre territoire.

Je remercie l'ensemble des membres de la commission pour le travail accompli au cours de la saison écoulée.

Christian Zakarian
Président de la commission d'organisation
des compétitions

équipes masculines dans les championnats régionaux

	R1 M		R2 M		R3 M		U18 M		U15 M		U13 M		VET		total	
75	0	0%	1	4%	4	8%	2	6%	2	6%	5	9%	1	7%	15	7%
77	0	0%	3	13%	10	21%	4	13%	4	13%	8	14%	5	36%	34	15%
78	0	0%	4	17%	5	10%	4	13%	6	19%	8	14%	0	0%	27	12%
91	2	13%	5	21%	6	13%	5	16%	3	9%	6	10%	0	0%	27	12%
92	6	38%	5	21%	7	15%	6	19%	4	13%	8	14%	0	0%	36	16%
93	5	31%	3	13%	5	10%	4	13%	5	16%	8	14%	5	36%	35	16%
94	3	19%	2	8%	5	10%	5	16%	5	16%	7	12%	1	7%	28	13%
95	0	0%	1	4%	6	13%	2	6%	3	9%	8	14%	2	14%	22	10%
	16		24		48		32		32		58		14		224	



équipes féminines dans les championnats régionaux

	R1 F		R2 F		R3 F		U18 F		U15 F		U13 F		total	
75	2	17%	2	8%	1	4%	1	6%	2	8%	4	8%	12	8%
77	0	0%	4	17%	6	25%	2	13%	3	13%	6	12%	21	14%
78	3	25%	0	0%	4	17%	2	13%	4	17%	8	15%	21	14%
91	2	17%	3	13%	1	4%	1	6%	3	13%	6	12%	16	11%
92	1	8%	5	21%	4	17%	3	19%	2	8%	8	15%	23	15%
93	2	17%	3	13%	2	8%	2	13%	4	17%	8	15%	21	14%
94	1	8%	4	17%	4	17%	2	13%	3	13%	5	10%	19	13%
95	1	8%	3	13%	2	8%	3	19%	3	13%	7	13%	19	13%
	12		24		24		16		24		52		152	

total M+F / département

	équipes M + F	
75	27	7%
77	55	15%
78	48	13%
91	43	11%
92	59	16%
93	56	15%
94	47	13%
95	41	11%
	376	

CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ADULTES

R1 féminine	
	CSM FINANCES
	ES SUCY
3	à venir, championnat non conclu
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	


R2 féminine	
*	à venir, championnat non conclu
*	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

R3 féminine	
*	à venir, championnat non conclu
*	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	

Classements publiés sous réserves de procédures en cours.
Les relégations tiennent compte des 3 descentes de championnat de France au 1^{er} juin.

* finale : 13-14 juin 2026

* finale : 13-14 juin 2026


R1 masculine	
	MONTREUIL HB
2	à venir, championnat non conclu
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	


R2 masculine	
*	à venir, championnat non conclu
*	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	


R3 masculine	
*	à venir, championnat non conclu
*	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	


Classements publiés sous réserves de procédures en cours.
Les relégations tiennent compte des 2 descentes de championnat de France au 1^{er} juin.

* finale : 13-14 juin 2026

vétérans	
poule haute	
	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95 1
2	à venir, championnat non conclu
3	
4	
5	
6	
7	
8	

poule basse	
	VILLEPINTE HBC
2	US VAIRES EC
3	PARIS ST-GERMAIN HB
4	HBC CAMPESIEIN
5	MITRY-MORY HB 77
6	SO ROSNY-SOUS-BOIS

coupe de la ligue féminine	
	COUPE DE LA LIGUE
	RÉGIONAUX & DÉPARTEMENTAUX



coupe de la ligue masculine	
	COUPE DE LA LIGUE
	RÉGIONAUX & DÉPARTEMENTAUX

finale : 14 juin 2026



* finale : 13-14 juin 2026

CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES



moins de 18 ans masculins élite

1	 ÉLITE VAL-D'OISE	
2	ENT. EGLY / ST-GERMAIN-LES-ARPAJON	
3	ENT. LE CHESNAY / VERSAILLES GP78 2	
4	ENT. FONTENAY / MALAKOFF	
5	HBC LIVRY-GARGAN	
6	BOIS-COLOMBES SP. 2	
7	US IVRY 2	
8	LEVALLOIS SC	
9	RUEIL AC	
10	AC BOULOGNE-BILLANCOURT 2	
11	HB BRIE 77	
12	MONTFERMEIL HB	
13	PARIS ST-GERMAIN HB 2	
14	VILLEPINTE HBC	
15	ENT. HB SEINE-ET-OISE 78 2	
16	TREMBLAY-EN-FRANCE HB 2	

moins de 18 ans masculins excellence



1	 CSM PUTEAUX	
2	TORCY HB MLV 2	
3	HBC DU PARISIS	
4	SAVIGNY HB 91 2	
5	CS MONTERELAIS	
6	STELLA ST-MAUR HB	
7	ASA MAISONS-ALFORT	
8	PLAISIR - LES CLAYES HB 2	
9	ENT. PARIS GALAXY 2	
10	ENT. MASSY OUEST-ESSONNE 2	
11	US LAGNY-MONTÉVRAIN 2	
12	AS ST-MANDÉ 2	
13	GIF HBC	
14	SAINT-MICHEL SP.	
15	CA L'HAÏ-LES-ROSES	
16	HB BOUCLE-DE-SEINE 78 2	

moins de 18 ans féminines élite

1	 HB BRIE 77	
2	ENT. PARIS GALAXY NORD	
3	ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES HB	
4	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	
5	HBC NOISIEL	
6	ENT. HB SEINE-ET-OISE	
7	USM MALAKOFF	
8	ENT. USDEM / EAUBONNE	

FG

moins de 18 ans féminines excellence

1	 HBC ARCUEILLAIS	
2	FB2M HB	
3	ENT. PALAISEAU OUEST-ESSONNE	
4	AC BOBIGNY	
5	BOIS-COLOMBES SP.	
6	CSA KREMLIN-BICÊTRE	
7	ISSY-PARIS HAND	
8	AULNAY HB	



moins de 15 ans masculins élite

1	 US IVRY	
2	US CRÉTEIL	
3	PARIS ST-GERMAIN HB	
4	BOIS-COLOMBES SP.	
5	ENT. SÉNART / PONTIERRY	
6	TREMBLAY-EN-FRANCE HB	
7	ENT. LAGNY-MONTÉVRAIN / SERRIS	
8	ENT. FONTENAY / MALAKOFF	
9	ÉLITE VAL-D'OISE	
10	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	
11	TORCY HB MLV	
12	ENT. SUD 93	
13	HBC LIVRY-GARGAN	
14	ENT. BRUNOY / MONTGERON	
15	MONTFERMEIL HB	
16	PONTAULT-COMBAULT HB	



moins de 15 ans féminines élite

1	 HBC GAGNY	
2	ISSY-PARIS HAND	
3	CERGY HB	
4	ENT. PARISIS / EVO	
5	HBC SERRIS VE	
6	ENT. EVRY / CORBEIL	
7	HBC NOISIEL	
8	ENT. PARIS GALAXY	
9	BOIS-COLOMBES SP.	
10	ENT. SUD 93	
11	PARIS ST-GERMAIN HB	
12	ENT. HB SEINE-ET-OISE	

moins de 15 ans féminines excellence

1	 AS MANTAISE	
2	VILLIERS EC	
3	STELLA ST-MAUR HB	
4	ENT. PALAISEAU OUEST-ESSONNE	
5	ENT. LE CHESNAY / VERSAILLES GP78	
6	HBC VAL-DE-SEINE	
7	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	
8	ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES HB	
9	HB BRIE 77	
10	US ALFORTVILLE	
11	VILLEPINTE HBC	
12	HBC LIVRY-GARGAN	

moins de 15 ans masculins excellence

1	 ENT. MASSY OUEST-ESSONNE	
2	HBC LES LIONS DE LA MAULDRE	
3	RUEIL AC	
4	ENT. PARIS GALAXY	
5	ENT. LE CHESNAY / VERSAILLES GP78	
6	RÉVEIL DE NOGENT HB	
7	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	
8	HBC VAL-DE-SEINE	
9	USHB VERNOUILLET-VERNEUIL	
10	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	
11	AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	
12	ASHB LES MUREAUX	
13	ENT. HB SEINE-ET-OISE	
14	AS ST-MANDÉ	
15	BLANC-MESNIL SP.	
16	CA L'HAÏ-LES-ROSES	



CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

moins de 13 ans masculins - poules hautes

- * HBC LIVRY-GARGAN
- * ENT. FONTENAY / MALAKOFF
- * HBC DU PARISIS
- * PARIS ST-GERMAIN HB
- 5 ENT. BRUNOY / MONTGERON
- 6 PARIS SC
- 7 PONTAULT-COMBAULT HB
- 8 ÉLITE VAL-D'OISE
- 9 MASSY EHB
- 10 US CRÉTEIL
- 11 US IVRY
- 12 TREMBLAY-EN-FRANCE HB
- 13 AS ST-CYR/FONTENAY HB 78
- 14 US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY
- 15 US PALAISEAU
- 16 AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- 17 TORCY HB MLV
- 18 ENT. SÉNART / PONTIERRY
- 19 CA L'HAÏ-LES-ROSES
- 20 LEVALLOIS SC
- 21 CS MEAUX
- 22 RUEIL AC
- 23 AS ST-MANDÉ
- 24 VILLEMOMBLE HB
- 24 VERSAILLES HBC
- 26 ÉLANCOURT-MAUREPAS HB
- 27 PARIS UC



* finalités : 14 juin 2026

moins de 13 ans féminines - poules hautes

- * PARIS ST-GERMAIN HB
- * ÉLITE VAL-D'OISE
- * CSM FINANCES
- * HBC GAGNY
- 5 AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- 6 CERGY HB
- 7 AS BONDY
- 8 BOIS-COLOMBES SP.
- 9 HBC SERRIS VE
- 10 ENT. ST-MAUR / JOINVILLE
- 11 ISSY-PARIS HAND
- 12 ASC TRAPPES
- 13 PLAISIR - LES CLAYES HB
- 14 PARIS SC
- 15 VILLIERS EC
- 16 SCA 2000 ÉVRY
- 17 STE-GENEVIÈVE SP.



* finalités : 14 juin 2026

moins de 13 ans masculins - poules basses

- * BLANC-MESNIL SP.
- * TEAM 2 RIVES-DE-SEINE
- * ÉPINAY-VILLEMORISSON HBC
- * ISSY HBM
- 5 RÉVEIL DE NOGENT HB
- 6 BOIS-COLOMBES SP.
- 7 ES COLOMBIENNE
- 8 AS POISSY
- 9 AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- 10 COM ARGENTEUIL
- 11 MONTREUIL HB
- 12 MORSANG-FLEURY HB
- 13 US VAIRES EC
- 14 SO ROSNY-SOUS-BOIS
- 15 NEUILLY-PLAISANCE SP.
- 16 STELLA ST-MAUR HB
- 17 HBC VAL-DE-SEINE
- 18 AV. SURVILLIERS / FOSSES-MARLY HB
- 19 AS MANTAISE
- 20 HB BRIE 77
- 21 CESSON VERT ST-DENIS HB
- 22 HB BOUCLE-DE-SEINE 78
- 23 US ÉZANVILLE / ÉCOUEN
- 24 VILLIERS EC
- 24 HBC GAGNY
- 26 HBC ST-LEU / TAVERNY
- 27 US LAGNY-MONTEVRAIN
- 28 STADE DE VANVES
- 29 CERGY HB
- 30 MARTIGUA SCL
- 31 CSM FINANCES



* finalités : 14 juin 2026

moins de 13 ans féminines - poules basses

- * VILLEPINTE HBC
- * COURBEVOIE HB
- * SAINT-DENIS HB
- * LE MÉE SP.
- 5 ENT. PALAISEAU / MASSY
- 6 ENT. SURESNES-NANTERRE
- 7 HBC ARCUEIL
- 8 CSA KREMLIN-BICETRE
- 9 BLANC-MESNIL SP.
- 10 AS POISSY
- 11 MONTREUIL HB
- 12 ENT. MONT-VALÉRIEN
- 13 NOISY-LE-GRAND HB
- 14 MITRY-MORY HB77
- 15 ÉLANCOURT-MAUREPAS HB
- 16 SENART AHB
- 17 ENT. LE CHESNAY / VERSAILLES GP78
- 18 USM MALAKOFF
- 19 HB BOUCLE DE SEINE 78
- 20 ENT. JHB MONTEREAU / CANNES-ÉCLUSE
- 21 HBC VELIZY
- 22 AC BOBIGNY
- 23 AS MANTAISE
- 24 US CRÉTEIL
- 24 CH ANGERVILLE
- 26 ENT. EAUBONNE / USDEM
- 27 COM ARGENTEUIL
- 28 SAVIGNY HB91
- 29 HBC DU PARISIS
- 30 ENT. CHAVILLE / VILLE-D'AVRAY
- 31 MONTMAGNY HB
- 32 AS ITTEVILLE
- 33 MAGNY HBC
- 34 PARIS UC



* finalités : 14 juin 2026

Élu : Alain Desplaces

Salarié : Marc Hajicek

ORGANISATION

Ressources humaines

- Remplacement du salarié alternant à objectif arbitrage
- Participation d'une bénévole assistance aux désignations (disponibilités)

Développement (formations internes)

- Beach : recrutement, formation, arbitres et officiels (+15)
- Parahand : recrutement, formation, arbitres (fauteuil et malentendants) (+4)
- Féminisation : événementiels (Tournoi Arbitr'elles), formations et assistance aux réunions aux comités
- Formations :
 - JAJ club / JAJ T3 (certification officielle par accompagnateur sur circonstance pratique)
 - JAJ et JA T3 / T2 propositions comités (certification par formateurs / accompagnateurs ligue)

FORMATIONS & COMPÉTENCES

Tests et formations JA /JAJ

Stages physique JA ou JAJ : schuttle run – test Luc-Léger

- 11 sessions / demi-journées sur les bassins territoriaux

Stages théoriques JA ou JAJ

- Formations distanciées T1 et T2
- Formation spécifique en présentiel JAJT1 (Tremblay)

Demande des bassins : adaptation des tests physiques pour les juges-arbitres T3

La CTA a validé cette demande mais y met les conditions suivantes :

- les juges-arbitres présentés au niveau T2 doivent valider les tests régionaux
- les juges-arbitres recalés de T2 en T3 ne peuvent arbitrer les rencontres R1 ou R2 déléguées
- les juges-arbitres T3 ne satisfaisant pas aux tests régionaux ne peuvent être désignés en R1 ou R2

En cas d'impossibilité flagrante, l'exception doit être soumise à la validation de la CTA par son CTF ou (et) le Président de la commission territoriale d'arbitrage.

Formation animateur école arbitrage

13 formations en cours

Formation accompagnateur club

110 inscriptions Campus

Formation accompagnateur club

26 (formation terminée)

Formation juge-accompagnateur territorial

13 candidats en cours de formation

Juge-arbitre T3-T2

75 : 4
77 : 4
78 : 5 + 2 en cours
91 : 1 + 1 abandon
92 : 5 + 1 annulé
94 : 2
93 & 95 : pas de candidat

Juge-arbitre jeune T3-T2

16 binômes masculins + 3 binômes féminins à valider en plénière CTA

Officiels de table (nouvelle organisation ITFE)

96 inscrits traités par l'ITFE
5 abandons
71 certifiés sur 76 présents
Avec la nouvelle FDME, la formation devient un peu obsolète. Un tutoriel sera mis en place par la fédération.
16 OTM désignés pour les matches de coupe d'Europe (PSG)

Responsables de salle et espace de compétition

42 inscriptions traitées 30 reçus

ÉVALUATIONS DE FORMATION

Synthèse des travaux d'accompagnement et pistes de travail

- 155 Accompagnements évaluatifs JA et JAJ T1/T2
- Tri des fautes (inégalité traitement entre fautes de jeu et évaluation du danger physique)
 - Même situation ≠ même décision (item prioritaire)
 - Le passage en force après la transmission du ballon
 - Coups de sifflet « réactif » = avantages coupés
 - Respect des nouvelles règles d'engagement
 - Respect des 3m sur jets francs à 9m
 - Communication insuffisante :
 - incursion 9m sur JF pour prévenir, dissuader, sermonner, apaiser, rassurer
 - autorité positive parfois défailante – refus de communication

ACTIVITÉ CTA

Féminisation de l'arbitrage

Interventions individuelles auprès des JA et JAJ

Interventions dans les comités (sensibilisation / écoute)

Journée internationale du droit des femmes

arbitrage féminin tournoi MDH

PPF + féminisation

Accompagnement d'un binôme JAJ féminin sur tournoi en Nouvelle-Aquitaine (Saint-Médard-en-Jalles)

Bilan sportif CTA et PPF – Promotions

Filière T1N 2026-2027

- 4 binômes en présentation au parcours T1N :
- El Had Malidi – Valentin Muselli (2001) (filière PPF – redoublants 2025-2026)
 - Maxime Bassi – Sylvain Cetoute (filière CTA)
 - Adam Melouki – El Ech Radouane (filière CTA)
 - Ali Kies – Gaëtan Pagnat

Filière T1N 2025-2026

- 1 binôme en accession au niveau national excellence 3 (N3M-N2F-N1F) :
- Camille Gioia – Jessica Thomas (filière CTA et parahand)

Un binôme mixte reçu mais abandon pour raison familiale

Deux binômes en échec mais un représenté pour la saison 2026-2027

Bilan parcours de performance arbitrage

Intercomités territoriaux

6 binômes + 1 Guadeloupe + 1 Réunion pour 16 matchs / 4 matchs par binôme

Interpôles masculins

2 binômes franciliens excellence 3 (issus du PPF arbitrage) dont un féminin

Interligue féminins

Pas de binôme disponible

Interligue masculins

1 binôme masculin

Autre

1 binôme féminin (filière CTA) en finale coupe de France départementale féminine

1 binôme francilien en finale coupe de France régionale masculine

4 binômes en deux ans

PÉRÉQUATION

Non calculée à date de création du document / championnats non terminés

Élue en charge : Maryse Pivonet

Salariée : Myriam Bertolotti

Pour cette saison 2025-2026, la commission territoriale de discipline a traité (au 10/05/2026) 306 dossiers (contre 260 la saison dernière à la même date) répartis en 84 dossiers au niveau régional et 222 dossiers au niveau départemental.

230 dossiers ont été sanctionnés : 70 dossiers sur les championnats régionaux et 160 sur les dossiers départementaux. En sachant qu'il reste à ce jour un nombre encore important de dossiers à traiter.

Points positifs pour les championnats régionaux

- Un nombre de dossiers qui reste stable avec une répartition par catégorie à peu près équivalente à celle de la saison précédente à savoir 65,7 % chez les adultes et 34,3 % chez les jeunes

Points négatifs sur les championnats régionaux

- Une augmentation des injectives du public notamment dans les catégories jeunes
- Incivilités de la part des jeunes, des officiels et du public.
- De nombreuses atteintes verbales envers les arbitres dans les deux catégories.

Points positifs sur les championnats départementaux

- Légère diminution de dossiers dans la catégorie +16M/F.

Points négatifs sur les championnats départementaux jeunes

- Une nette augmentation de dossiers au niveau départemental avec une répartition par catégorie inquiétante chez les jeunes 52,5 % contre 47,5 % chez les adultes.
- Incivilités de la part des jeunes, des officiels, du public.
- De nombreuses atteintes verbales envers les arbitres et JAJ.

Les fautes appartenant au domaine verbal sont en grande majorité envers les arbitres, fait qui s'observe aussi bien au niveau régional que départemental.

Cette saison 2025-2026 a été marquée par une progression du nombre de dossiers classés sans suite par les mandataires notamment dans les championnats départementaux qui s'explique par l'absence de rapport dans le logiciel lhand remplacée par des annotations non explicites sur les feuilles de match.

Au-delà des sanctions, la commission continue de faire de la prévention, alerte pendant ses plénières sur les nouveaux points du RDF, invite les clubs à afficher la grille de sanctions disciplinaires dans leur gymnase. La CTD vous invite à prendre connaissance de la nouvelle grille de sanctions disciplinaires pour la saison 2026-2027.

Certains membres de la CTD ont suivi la formation « responsable de salle » proposée par Monsieur Alain Desplaces (président de la CTA).

Je remercie tous les membres de la commission territoriale de discipline qui ont œuvré chaque semaine, nos mandataires, notre secrétaire Myriam qui est d'une aide précieuse sans oublier les autres commissions pour leur collaboration.

La CTD vous souhaite une excellente saison 2026-2027.

Statistiques CTD du 16/09/2025 au 10/05/2026 inclus

Toutes compétitions confondues	2025-2026		2024-2025	
	nb	%	nb	%
Rapports d'arbitres et/ou club	306	100,0	260	100,00
Rapports sans suite du mandataire	41	13,4	15	5,77
Engagement de poursuites disciplinaires	265	86,6	245	94,23
Sanctions	230	84,8	216	88,17
Relaxe	35	15,2	29	11,83

Dossiers traités championnats régionaux	84	100,0	88	100,00
Sans suite	6	7,15	6	7,20
Relaxe	8	9,52	13	15,70
Dossiers sanctionnés championnats régionaux	70	83,3	69	77,10
Catégories +16M/F	46	65,7	42	60,87
Catégories jeunes	24	34,3	27	39,13

Dossiers traités championnats départementaux	222	100,0	172	100,00
Sans suite	35	15,8	9	5,20
Relaxe	27	12,2	16	9,30
Dossiers sanctionnés championnats départementaux	160	72	147	85,50
Catégories +16M/F	76	47,5	82	55,80
Catégories jeunes	84	52,5	65	44,20

Sanctions toutes compétitions confondues	230	100,0	216	100,00
Type de faute domaine verbal	102	44,3	79	36,60
Type de faute domaine physique	58	25,1	63	29,20
Propos discriminatoires/sexistes/racisme	1	0,4	11	5,10
Atteintes éthique sportive individuelle/collective	13	5,7	14	6,50
Envahissement terrain public	4	1,8	13	6,00
Invectives public	24	10,4	18	8,30
Envahissement joueurs du banc/comportement collectif inacceptable	9	4	9	4,10
Utilisation article 19 des RG	15	6,5	7	3,20
Autre	4	1,8	2	1,00

Dossiers sanctionnés par comité				
CDHB 77	68		31	
CDHB 92/75	11		19	
CDHB 78	38		18	
CDHB 93	26		13	
CDHB 95	18		14	
CDHB 91	31		15	
CDHB 94	30		37	

Élue en charge : *Béatrice Blasak*

Salariée : *Myriam Bertolotti*

Saison 2025-2026 : 9 réclamations posées et traitées par la commission au 14 mai 2026

Saison 2024-2025 : 13 dossiers traités

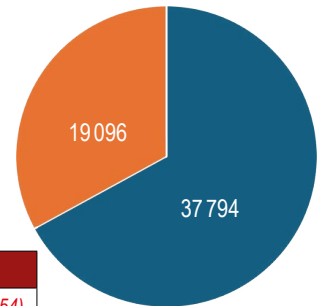
7 dossiers en cours sur des points d'intégrité

Élu en charge : Pascal Jeunehomme
Salariée : Myriam Bertolotti

DIVISION QUALIFICATIONS

au 26 mai

qualifications	masculin	féminin	total
hors événementielles	37 794 (66,43 %) - 773 (- 2 %)	19 096 (33,57 %) + 130 (+ 0,69 %)	56 890 - 643 (- 1,18 %)



Répartitions des qualifiés ligue et comités

ligue	CD75	CD77	CD78	CD91	CD92	CD93	CD94	CD95
42 (-) 0,07 %	3 439 (- 59) 6,04 %	8 842 (+44) 15,54 %	8 557 (-139) 15,04 %	8 621 (- 35) 15,15 %	7 282 (+ 110) 12,80 %	6 403 (- 251) 11,26 %	8 064 (- 23) 14,17 %	5 640 (- 254) 9,91 %

Mutation au 4 mai 2026

Nombre de mutation : 3 745
Nombre de mutation interne : 2 936
Nombre de mutation sortante : 472
Nombre de mutation entrante : 337

Merci Myriam, Sandrine & Valérie pour les activités de la division qualification.

DIVISION ÉQUIPEMENTS

au 16 mai

Salles référencées

classées 1	classées 2	classées 3	classées 4	classées 5	en attente de classement	non classées	total
42 3,96 %	48 4,52 %	259 24,41 %	275 25,92 %	59 5,56 %	36 3,39 %	342 32,23 %	1 061 (+19)

Merci Patrick, Francis, Pierre, Valérie, Céline, Jérémy, Victor & Gérard pour les activités de la division équipements.
Nous recherchons des remplaçants dans 3 comités.

DIVISION CMCD

au 24 avril

Fiche de suivi complétée pour les 106 clubs pendant la saison

- 26 clubs sont très bien
- 34 sont bien
- 17 sont sous surveillance
- 27 sont en difficulté
- 2 sont FG
- 4 sont en récidive
- 52 ont un potentiel "avoir(s)"
- 21 ont complété les bonus à l'essai

Merci Myriam, Marc, Michel, Arthur, Cédric & Guillaume pour les activités de la division CMCD.

DIVISION RÈGLEMENTS

Corrections des règlements avec la commission
annuaire
arbitrage
financier
etc.

Merci Isabelle & Laurent pour les activités de la division Règlements.

INFORMATIONS

- Un arrêt de club dans Paris : Étoile Parisienne
- Une création de club dans le Val-de-Marne : HBC Limeil-Brévannes
- Une création de club dans le Val-d'Oise : USO Bezons
- Une création de club en Seine-Saint-Denis : 93 Élite Handball
- Un projet de fusion de club dans les Yvelines : TC2V (Triel-Chanteloup / Vernouillet-Verneuil)
- Un projet de création de club en Seine-Saint-Denis : Plein Handball 93
- Un projet de création de club en Seine-Saint-Denis : Drancy

Élu en charge : David Peneau

CTS : Éric Calcagnini (filère fém.) & Pascal Person (filère masc.)

FILÈRE MASCULINE

TEAM TIME OUT... TEMPS MORT POUR MIEUX GÉRER ENSEMBLE DEMAIN

À l'heure de vous faire partager le défilement d'une saison sportive 25-26... exceptionnelle pour la ligue Île-de-France pour les sites d'accession territoriale et d'accession nationale du pôle espoirs masculins d'Eaubonne, nous devons déjà nous projeter vers NOTRE futur...

Si les sites d'accession territoriale (15/16 ans), et nationale (17/18 ans) ont eu les résultats au niveau des compétitions de référence interligues et interpôles, elles sont avant tout le fruit du travail d'accueil de nos 250 clubs, relayé par les offres de pratiques des huit comités franciliens.

Sans cette chaîne de détection des jeunes talents, VOTRE pôle espoirs n'aurait aucun sens... pour une recherche d'accès vers la performance nationale, puis internationale à travers les équipes de France U17 / U19 / U21.

Notre jeunesse est notre richesse, nous (clubs / comités / ligue) devons renforcer nos structures d'accueil et de performance dans un écosystème de plus en plus complexe...

Ainsi notre modèle de compétition doit évoluer, nos encadrements doivent aussi être plus accompagnants, notre détection des talents devra être multifactorielle... au-delà du 40x20, et dans un temps indéfini. Chaque handballeur a un parcours de découverte différent.

Mais nous devons surtout tous éviter d'être dans une recherche absolue de résultats, et savoir faire la différence entre le BRUT et le NET... l'aspect éducatif, à travers le handball, doit rester présent pour la construction *des jeunes citoyens de demain*.

Le territoire francilien a été présent sur toutes les compétitions de détection des talents sous l'égide des huit comités et de la ligue IDF.

- **Intercomités** : année d'âge 2012, Trophées nationaux Michel-Barbot : 7 tournois regroupant l'ensemble des départements métropolitain et ultra-marin. 4 vainqueurs franciliens (comités 77 / 92 / 94 / 95).
- **Interligues** : année d'âge 2011 : 1^{er} Normandie | 2^e Bourgogne Franche-Comté | 3^e Île-de-France /... 9^e Île-de-France 2 (sur 16 régions).
- **Interpôles** : année d'âge 2010-2009-2008 : 1^{er} Île-de-France | 2^e Grand Est | 3^e Auvergne-Rhône-Alpes (sur 14 régions)



À travers ces 3 compétitions de détection des talents, la ligue Île-de-France propose d'accompagner les meilleurs talents à travers le pôle francilien situé à Eaubonne, sous l'égide des deux ministères de l'Éducation Nationale et des Sports et labellisé par la FFHandball. Ceux sont 12 encadrants dont 4 permanents qui travaillent autour des 36 athlètes, sur les trois plans incontournables de notre socle éducatif (scolarité / citoyenneté / sportif).

À l'issue du parcours territorial de performance construit en partenariat avec les comités, les sorties de « nos pôlistes » en fin de cycle vont les conduire vers les trois premiers niveaux de pratique adulte dont 8/10 vers les clubs de LNH :

- | | | |
|------------------------|---|----------------------------------|
| • Ougninsa Aletcherdji | US Créteil | US Créteil |
| • Kelidjee Boisne-Noc | Élite Val-d'Oise | USAM Nîmes |
| • Elydja Boulatika | US Ivry | US Créteil |
| • Elouen Brocandel | Massy EHB | Paris S'-Germain HB |
| • Jean Mayeck Josaphat | US Ivry | US Ivry (1 an d'avance scolaire) |
| • Noha Kolivai | AC Boulogne-Billancourt | AC Boulogne-Billancourt |
| • Raphael Mani | AC Boulogne-Billancourt / Bois-Colombes Sp. | HBC Nantes |
| • Émilien Montauban | US Ivry | Paris S'-Germain HB |
| • Noah Richard | AC Boulogne-Billancourt | AC Boulogne-Billancourt |
| • Mory Touré | Tremblay-en-France HB | Tremblay-en-France HB |

Nos sélectionnés en équipe de France issus du pôle espoirs IDF pour la saison 25-26 (comité d'origine – club d'origine / club actuel)
U17

Hakim Adejumo (CDHB75 – Paris S'-Germain HB)
 Paul Baudin (CDHB91 – Massy EHB)
 Jules Chapon (CDHB94 – US Ivry / Tremblay-en-France HB)
 Nathanaël Lekiby Elila (CDHB91 – Massy EHB)
 Pierre Malik Moussavou Moussavou (CDHB95 – Cergy HB / Élite Val-d'Oise)

U19

Ougninsa Aletcherdji (CDHB94 – US Créteil)
 Kelidjee Boisne-Noc (Guyane – Ass. Remire HBK / Élite Val-d'Oise)
 Élouen Brocandel (CDHB91 – AS Villebon-Longjumeau / Massy EHB)
 Jean-Mayeck Josaphat (CDHB94 – US Ivry)
 Raphaël Mani (CDHB92 – Stade de Vanves / Bois-Colombes Sp.)
 Émilien Montauban (CDHB94 – ASA Maisons-Alfort / Paris S'-Germain HB)
 Mory Touré (CDHB93 – Neuilly-Plaisance Sp. / Tremblay-en-France HB)

U21

Mathis Barelle (CDHB93 – Neuilly-Plaisance Sp. / Tremblay-en-France HB)
 Mathias Rathelot (CDHB77 – Claye-Souilly SHB / Tremblay-en-France HB)
 Ewen Sidhoum (CDHB92 – Bois-Colombes Sp. / Tremblay-en-France HB)
 Cyprien Sol (CDHB91 – Gif HBC / Fenix Toulouse)

France A

Hugo Descat (CDHB94 – Villiers EC / T Veszprem)
 Romain Mathias (CDHB95 – Montmagny HB / Istres PHB)
 Dika Mem (CDHB95 – CSM Eaubonne / FC Barcelone)
 Dylan Nahi (CDHB75 – Paris SC / HC LV Kielce)
 Wallem Peleka (CDHB95 – HBC Arnouville-lès-Gonesse / Paris S'-Germain HB)
 Nedim Remili (CDHB94 – US Créteil / T Veszprem)

La lecture de ces lignes qui retrace notre saison sportive pour le PPF masculins francilien, doit nourrir notre volonté de pérenniser le parcours vers le haut niveau de notre jeunesse, en maîtrisant l'économie du projet.

Nous avons le devoir de se projeter avec comme recherche d'enrichir les compétences humaines des différentes strates de la détection, mais aussi en élargissant nos structures d'accueil pour les talents identifiés en lien avec les clubs et surtout en développant avec les comités les étages N et N+1.

Trajectoire 2036 nous projette vers le futur de notre sport ... pour renouveler notre élite mais pas seulement ... pour développer aussi nos clubs.

Sachons partager ce futur pour enrichir nos accueils dans les clubs en respectant les équilibres, pour accompagner dans le temps de formation des structures fédérales les meilleurs... *in fine*...vers les clubs de notre élite territoriale.

Dans 10 secondes, notre match va reprendre ...

Pour continuer à jouer, à former, à performer, à éduquer ... Nous devons être en *mouvement* ensemble.

Pascal Person

CTN

Responsable du PPF masculin Île-de-France

Coordinateur du Pôle Île-de-France

BILAN SÉLECTIONS RÉGIONALES

La génération 2011 a obtenue cette saison une 3^e et une 9^e place aux interligues 2026.

Ces bons résultats sont le fruits de notre long processus francilien de détection et d'évaluation d'une part, et d'un travail formatif auprès de ces jeunes joueurs. Mais aussi de l'engagement de ses joueurs.

Par le travail quotidien et régulier de nos clubs et comités, complété par le travail de la ligue, l'Île-de-France a su encore une fois montrer des valeurs de solidarité, de respect et de cohésion hors et sur le terrain.

Nos joueurs ont démontré combien des individualités peuvent s'unir pour atteindre un objectif commun. Cela malgré les différences culturelles de chacun. Ils ont prouvé encore une fois, si nécessaire, le pouvoir fédérateur de notre sport.

Sportivement, si les résultats sont bons, les trajectoires des 2 groupes furent différentes.

Le groupe 2 a été dans une progression progressive durant la compétition. Là où le groupe 1 a manqué de régularité dans la performance au cours de ses matches.

En chiffre le chemin régional vers la compétition, c'est :

150 joueurs d'évalués en compétition.

dont 55 joueurs évalués sur différent temps (stage, tests matches, CPS)

dont 18 en évaluation approfondies

Pour la compétition, les résultats ont été les suivant :

Bilan interligues équipe 1

Cadres équipe 1 : Rafael Capdeville – Romain Drozd

Bilan sportif

Phase de poule :

IDF1 22 – 13 Occitanie

IDF1 23 – 23 (TaB 5 – 4) Pays-de-la-Loire

IDF1 27 – 19 Centre – Val-de-Loire

1^{er} de poule (3 victoires dont une à l'issue des jets de 7m)

Phase finale – places 1 à 4

1 défaite contre la Bourgogne – Franche-Comté en demi-finale (26-29)

1 victoire dans le match pour la 3^e place contre la Bretagne (24-19)

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	comité	poste
Allo	Adam	Bois-Colombes Sp.	92	ALG
Armengaud	Ewan	US Créteil	94	DC
Berehouc	Alexandre	US Ivry	94	ARG
Chupin	Leon	US Ivry	94	ALD
d'Avrincourt	Antoine	Rueil AC	92	PVT
Denis Pérol	Sacha	US Ivry	94	ALG
Gbadago	Godwin	US Ivry	94	DC
Heyer-Leroy	Ambroise	TU Verrières-le-Buisson	91	GB
Joseph Reinette	Lucas	Paris S'-Germain HB	75	DC
Mellier	Raphael	Paris S'-Germain HB	75	ARG
Nosel	Donovan	US Ivry	94	PVT
Pereira	Ewen	Élite Val-d'Oise HB	95	ARD
Ranvier	Raphael	HBC Livry-Gargan	93	ALD
Renaudineau	Tom	US Créteil	94	GB
Rollier	Djawenn	Élite Val-d'Oise HB	95	PVT
Truong Nascimento	Elyah	Villemomble HB	93	ARD



Bilan interligues équipe 2

Cadres équipe 2 : Mathieu Garnaud – Loïc Carel

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	club	comité	poste
Adoumngar	Kevin	US Ivry	94	GB
Allies Connan	Maximilien	Paris S'-Germain HB	75	ALD
Ballachino	Sandro	USHB Vernouillet-Verneuil	78	ALG
Baouamio	Brady	Tremblay-en-France HB	93	PVT
Barelle	Alexis	Tremblay-en-France HB	93	ALD
Ben Hamida	Adam	Pontault-Combault HB	77	ALG
Bikeck	Stephane	US Créteil	94	ARG
Bouazza	Imed	ASHB Les Mureaux	78	ARD
Fallon	Marius	AS Fontenay-aux-Roses	92	DC
Le Guellec	Joachim	US Ivry	94	GB
Luczak	Timeo	US Ivry	94	ARD
Matili	Mounir	Villemomble HB	93	DC
Mbala Elandi	Florent	Tremblay-en-France HB	93	ARG
Mota	Raphael	US Créteil	94	DC
Unimon	Maxens	US Ivry	94	ARG
Verduron	Timote	US La Grande-Paroisse	77	PVT



Bilan sportif

Phase de poule :

IDF 2 13 – 27 Bretagne

IDF 2 20 – 26 Région Sud / Corse

IDF 2 21 – 17 Nouvelle-Aquitaine

Phase finale – places 9 à 12

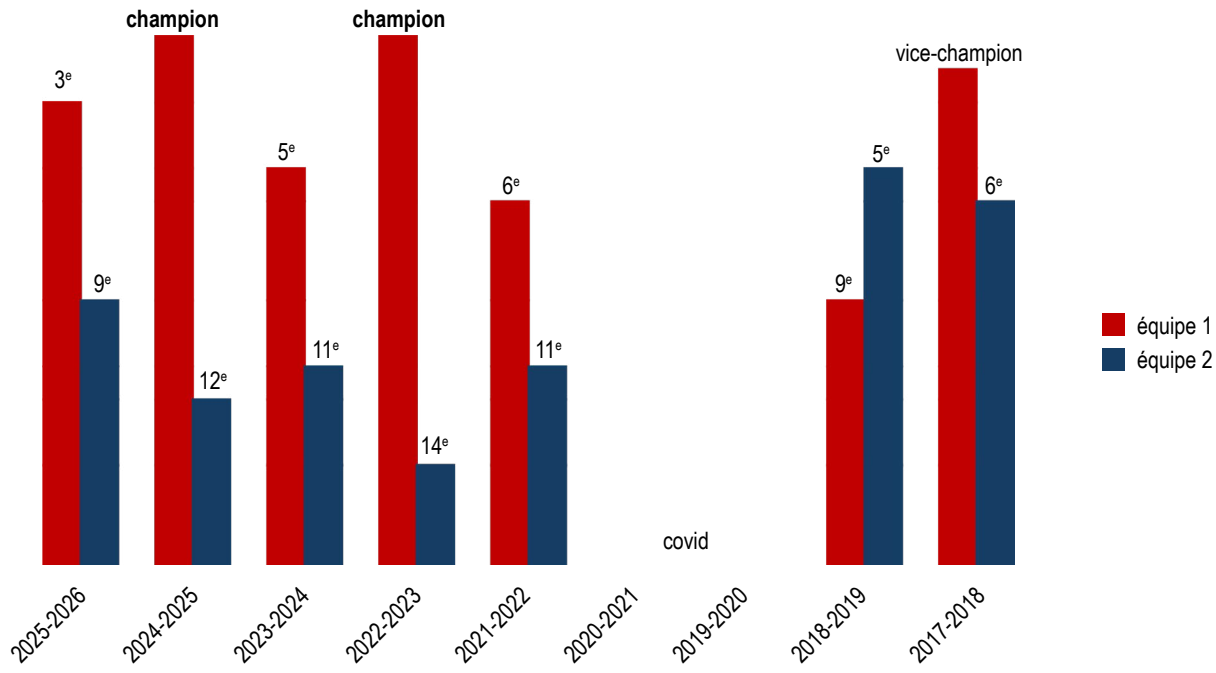
IDF 2 31 – 30 Nouvelle Calédonie

IDF 2 21 – 19 Occitanie

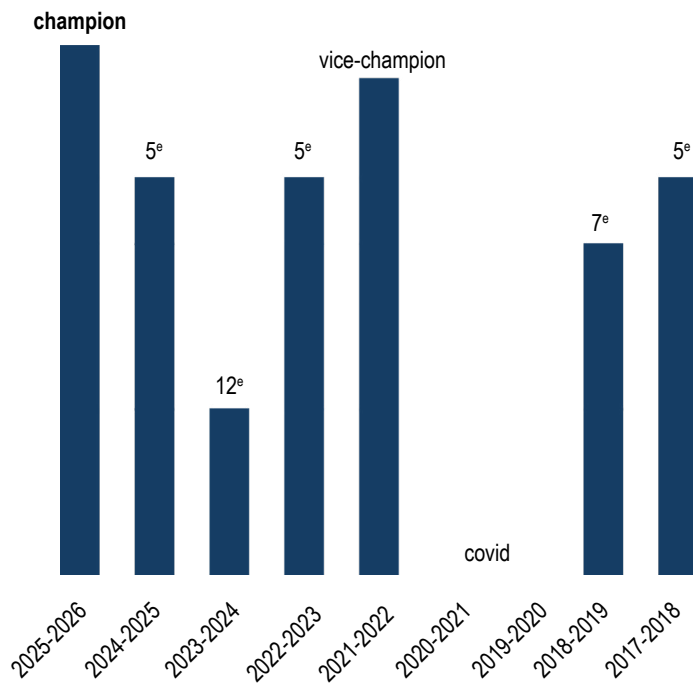
Bruno Potard
CTF ligue IDF de handball
Responsable de la détection régionale

PALMARÈS 2017-2026

Interligues



Interpôles



FILIERE FÉMININE

Staff ETR : Éric Calcagnini, Rémi Samson, Halima Diarisso, Alexandre Taillefer, Sébastien Gnanapragassa.

CONTEXTE DU DISPOSITIF

Le projet de performance fédéral (PPF) féminin en Île-de-France vise à identifier, accompagner et orienter les joueuses à potentiel vers les structures du haut niveau.

La saison 2025-2026 s'est articulée autour de deux étapes majeures du parcours de détection et de formation :

- les interligues 2026
- les interpôles 2026

Ces compétitions constituent à la fois des moments d'évaluation sportive et des outils d'observation permettant de projeter les joueuses vers les structures nationales de formation (pôles et centres de formation).

BILAN INTERPÔLES (30 JANVIER - 3 FÉVRIER)

Encadrement : Éric Calcagnini, Rémi Samson, Halima Diarisso, Alexandre Taillefer, Mael Roncin

La sélection francilienne termine la compétition à la 10^e place. Si le résultat collectif est décevant, il ne doit néanmoins pas être pris comme unique élément d'analyse du travail effectué au pôle cette saison. La performance individuelle des athlètes aux IP, leur progression tout au long de l'année et leur performance en club sont à mettre en perspective avec cette contreperformance collective.

Suite à cette compétition nous avons identifié plusieurs axes de progression sur lesquels le staff sportif est déjà au travail :

- déficit physique dans la capacité à répéter les efforts à haute intensité,
=> *Modifier les processus de travail physique au CREPS, vigilance accrue sur la qualité de récupération et de sommeil des nouvelles génération*
- repères collectifs encore instables, notamment dans l'organisation défensive,
=> *Besoin de consolider l'identité Île-de-France avec des séquences plus régulières dans le travail quotidien. Optimisation du suivi des performances des joueuses en clubs et retour individuels réguliers.*
- difficultés dans la relation passeur / réceptionneur, impactant la fluidité du jeu offensif,
- travail spécifique gardienne de but : positionnement / enchaînement de tâche.

L'expérience de cette compétition sera une force pour les années à venir, tant pour les joueuses qui auront découvert l'exigence de cette compétition, que pour le staff qui sait sur quels axes orienter le travail.

Nom	Prénom	année de naissance	club	comité d'origine	poste
Alix	Chloé	2010	Noisy-le-Grand HB	95	ALG
Assogba	Priscille	2010	Aulnay HB	93	ARG
Bougaa	Lalia	2010	Noisy-le-Grand HB	93	DC
Diaby	Hawa	2010	Noisy-le-Grand HB	93	PVT
Douart	Charline	2009	Noisy-le-Grand HB	77	ARD
Frydman--Sarr	Anta	2008	Paris SC	78	DC
Kabeya Tschisola	Gabrielle	2008	Issy-Paris Hand	95	GB
Kamara	Binta	2009	Issy-Paris Hand	95	PVT
Mannevy	Medina	2010	Stella St-Maur HB	77	DC
Mefane Metoua	Sylvana	2010	Montreuil HB	93	ARD
Mongo	Celia	2009	Aulnay HB	95	GB
Mpioso Mabilama	Grâce	2008	Noisy-le-Grand HB	77	ALG
Niangui	Tania	2009	Noisy-le-Grand HB	77	ARG/DC
Pennavayre	Nayla	2009	Stella St-Maur HB	93	GB
Traoré	Oumou	2009	Noisy-le-Grand HB	77	ALD
Trifu	Ioana	2008	Noisy-le-Grand HB	78	GB



Bilan sportif

J1 | IDF 22 – 23 Normandie

J1 | Hauts-de-France 20 – 18 IDF

J2 | Réunion-Mayotte 19 – 25 IDF

J3 | IDF 18 – 18 Pays-de-la-Loire

J4 | IDF 17 – 24 Bourgogne – Franche-Comté

J5 | (match place 9-10) IDF 11 – 21 Occitanie

BILAN INTERLIGUES (13-15 MARS)

Organisation et objectifs

Deux collectifs représentaient la ligue Île-de-France :

- équipe 1 : collectif principal orienté vers la performance et l'identification de profils à potentiel national.
- équipe 2 : collectif complémentaire permettant d'élargir l'observation et d'assurer le suivi des joueuses hors structures.

La préparation s'est appuyée sur plusieurs regroupements techniques organisés à Fontainebleau (SR1 2-3 janvier + SR2 2-3 mars + SR3 11 mars) sur la base de journées de détection N+1 (30-31 octobre et 13 décembre).

Au total, 34 joueuses issues de 20 clubs franciliens ont été observées en stage ligue dans le cadre du dispositif N+1, sur 8x12 à 16 joueuses présentées par les comités (environ 110 joueuses).

Le projet de jeu s'est structuré autour d'un cycle de référence : défendre → monter la balle → construire → tirer → se replier

Les contenus de travail ont prioritairement porté sur :

- l'organisation défensive collective,
- l'intensité dans le jeu de transition,
- l'occupation des espaces offensifs.

Bilan équipe 1

Encadrement : Alexandre Taillefer & Halima Diarisso

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	année	club	comité d'origine	poste
Ateba Nguini	Kerene	2011	AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel HB	95	PIV
Bonkeka	Lyly-Rose	2011	HBC Gagny	93	ALG
Bonnet	Eloïse	2011	HBC Noisiel	77	DC
Dia Aissaoui	Maïssa	2011	Villemomble HB	93	DC
Dureuil	Kaely	2011	Stella S'-Maur HB	94	ARD
Imaoui	Kassy	2010	Aulnay HB	93	PIV
Malonga	Rosie	2010	Stella S'-Maur HB	94	DC
Mputu Moli	Tracy	2011	ASC Trappes	78	ARD
Neyrat	Isabelle	2011	Issy-Paris Hand	92	ARG
Ngoma	Luisa	2010	Stella S'-Maur HB	94	ARG
Nkodia	Lyé-Parisse	2011	HBC Gagny	93	ALG
Pillot-Szczepski	Marylou	2011	HBC Noisiel	77	GB
Porée	Lou	2010	AS Mantaise	78	GB
Sow	Maryam	2011	ASC Trappes	78	ALG
Touré	Safiatou	2011	HBC Gagny	93	ARG
Vildeuil	Mellina	2011	Cergy HB	95	ALD



Bilan sportif

Résultats

- Match 1 : **victoire** contre Nouvelle-Aquitaine : 13-26
- Match 2 : **victoire** contre la Nouvelle-Calédonie / Tahiti : 28-07
- Match 3 : **victoire** contre la Normandie : 22-13
- Match 4 (½ finale), **défaite** contre la Région Sud / Corse : 20-19
- Match 5 (match places 3-4) : **victoire** contre la Bretagne : 24-13

Bilan équipe 2

Encadrement : Rémi Samson & Sébastien Gnanapragassa

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	année	club	comité d'origine	poste
Bayemi Nloga	Elisheva	2011	HBC Serris VE	77	ARG
Bernard	Melina	2011	HBC Serris VE	77	DC
Bernuau	Marion	2011	Stella S'-Maur HB	94	ARD
Blanca	Eva	2011	Issy-Paris Hand	92	ARG
Claude Honglois	Jaëlle	2011	Elite Val-D'oise	95	GB
Dabo	Aaliyah	2011	HBC Gagny	93	PIV
Dif	Kahina	2011	HBC Gagny	93	ALG
Grandjean	Iris	2011	USHB Vernouillet-Verneuill	78	ARG
Green	Olivia	2011	Issy-Paris Hand	92	ALG
Lafffi	Ines	2011	Aulnay HB	93	PIV
Oumeddah	Zahra	2011	Paris SC	75	DC
Ricard	Apolline	2011	Paris S'-Germain HB	75	ALD
Robin	Louise	2011	Cergy HB	95	GB
Saburi	Ashley	2011	Issy-Paris Hand	92	ARG
Sacko	Maya	2011	Élite Val-d'Oise	95	PIV
Sidibe	Niatou	2011	CSM Finances	75	ARG



Bilan sportif

Résultats

- Match 1 : **défaite** contre le Centre – Val-de-Loire : 23-12
- Match 2 : **défaite** contre le Grand-Est : 25-12
- Match 3 : **défaite** contre l'Auvergne – Rhône – Alpes : 26-13
- Match 4 (places 13-14-15) : **victoire** contre la Réunion / Mayotte : 22-19
- Match 5 (places 13-14-15) : **victoire** contre la Nouvelle-Calédonie / Tahiti : 27-14

Points forts observés

Plusieurs éléments positifs ont été identifiés :

- capacité d'adaptation défensive avec l'utilisation de plusieurs dispositifs défensifs (0-6 zone et 1-5 zone),
- repli défensif globalement efficace,
- montée de balle rapide constituant un point d'appui offensif important,
- relation avec le pivot productive dans le jeu placé.

Axes d'amélioration identifiés

Plusieurs axes de progression ont été mis en évidence :

- gestion des situations défensives entre les postes 1 et 2,
- qualité de la relation passeur / réceptionneur face aux défenses étagées,
- efficacité au tir des ailières,
- amélioration du jeu après engagement rapide.

Ces axes orienteront les contenus de préparation pour les prochaines échéances.

DÉTECTION ET ORIENTATION

En parallèle de ces résultats sportifs, le dispositif PPF continue de remplir son rôle d'identification et d'orientation vers les structures de formation.

Orientation équipe IDF2 (hors structure) vers site d'accession (CNSD)

- Maya Sacko (PVT 2011) – AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel HB (U15 rég.)

Orientations site d'accession (CNSD) vers site d'excellence (CREPS)

- Lou Porée (GB 2010) – AS Mantaïse (N2)
- Rosie Malonga (DC/ARG 2010) – Stella St-Maur HB (N1 / U17 CDF)
- Isabelle Neyrat (ARG 2011) – Paris 92 (U17 CDF)
- Kerene Ateba Nguini (PVT 2011) – Cergy HB / Ent. Val-d'Oise (U17 CDF)
- Éloïse Bonnet (DC 2011) – HBC Noisiel / Ent. Élite 77 (U17 CDF)
- Lyé-Parisse Nkodia (ALG 2011) – HBC Gagny (U17 CDF)
- Safiatou Touré (ARG 2011) – HBC Gagny (U17 CDF)

Orientations pôle vers centres de formation (CF)

- Gabrielle Kabeya Tschisola (GB 2008) => Paris 92 (N1)
- Deborah Gouamené (PVT 2008) => Stella Saint-Maur (N1)
- Grâce Mpio Mabilama (ALG 2008) => Stella Saint-Maur (N1)
- Ioana Trifu (GB 2008) => HB Clermont AM (D2)

NOS SÉLECTIONNÉES EN ÉQUIPES DE FRANCE ISSUES DU PPF FRANCILIEN**SN U16**

Kerene Ateba Nguini, PVT 2011 (U17CDF Cergy HB / Ent. Val-d'Oise) | pôle (CNSD)
Éloïse Bonnet, DC 2011 (U17 CDF Ent. Élite 77) | pôle (CNSD)
Isabelle Neyrat, ARG 2011 (U17 CDF Issy-Paris Hand) | pôle (CNSD)
Medina Mannevy, DC 2010 (N1 Stella St-Maur HB) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Lou Porée, GB 2010 (N2 AS Mantaïse) | IDF2 >> pôle (CNSD)
Melody Wattiez, ALD 2010 (N2 Noisy-le-Grand HB) | pôle (CREPS)
Sylvana Mefane Metoua, ARD 2010 (U17 CDF Montreuil HB / Ent. Sud 93) | IDF2 >> pôle (CREPS)

U18

Binta Kamara, PVT 2009 (N1 Paris 92) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Célia Mongo, GB 2009 (N2 Aulnay HB) | pôle (CREPS)
Neyla Pennavayre, GB 2009 (N1 Stella St-Maur HB) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Oumou Traoré, ALD 2009 (N1 Noisy-le-Grand HB) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Gabrielle Kabeya Tschisola, GB 2008 (N1 Paris 92) | pôle (CREPS)
Déborah Gouamené, PVT 2008 (N1 Stella St-Maur HB) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Grâce Mpio Mabilama, ALG 2008 (N1 Noisy-le-Grand HB) | IDF2 >> pôle (CREPS)
Nayenka Noslen, ALD 2008 (N1 / D1 Brest BHB) | pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)

U20

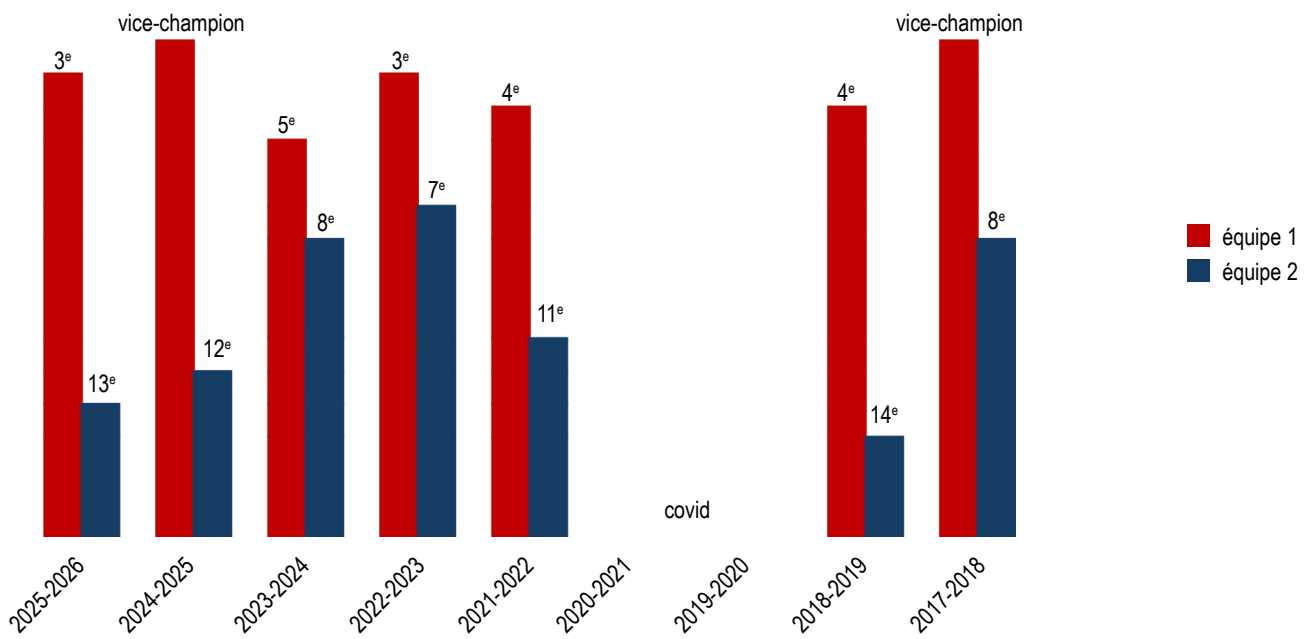
Zeina Injai ARD 2007 (CF Stella St-Maur) | CREPS
Assa Sissoko, ALD 2007 (CF Stella St-Maur) | IDF2 >> pôle (CREPS)
Liyah Naal, ALG/DC 2007 (CF HB Plan-de-Cuques) | pôle (CREPS)
Julilove Andon, ARG/DC 2006 (CF Paris 92) | IDF2 >> pôle (CREPS)

France A

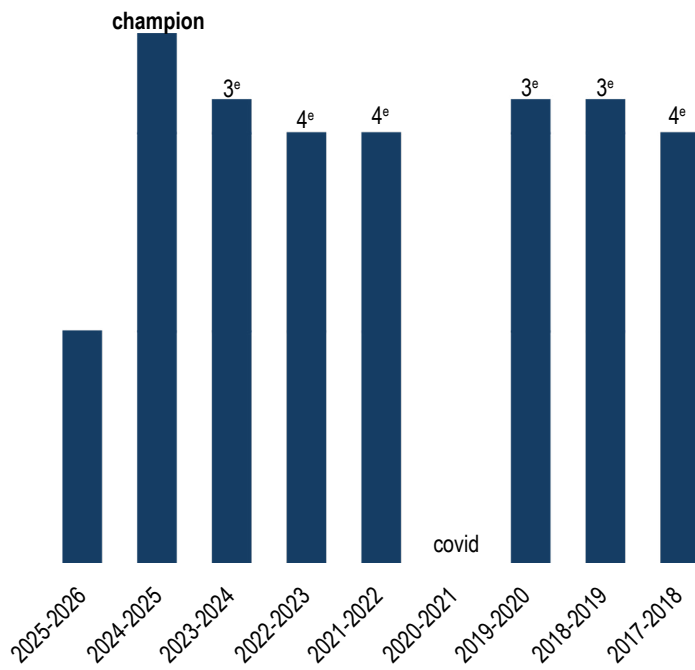
Éva Mbata, ARG/ARD 2004 (LBE St Amand HB) | CD93 >> pôle (CREPS)
Coura Kanouté, ARG 2003 (LBE Paris 92) | CD93 >> pôle (CREPS)
Kiara Tshimanga, ALG 2002 (LBE Brest) | CD75 >> pôle (CREPS)
Emmanuelle Thobor, PVT 2002 (LBE Paris 92) | CD77 >> pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Fatou Karamoko, ARG/ARD 2005 (LBE Stella St-Maur HB), médaille de bronze Mondial 2025 | CD75 >> pôle (CNSD) >> pôle (CREPS)
Hatadou Sako, GB 1995 (Gyor), médaille de bronze Mondial 2025 + médaille d'argent JO 2024 + médaille d'or Mondial 2023 | CD77 >> pôle (CREPS)

PALMARÈS 2017-2026

Interligues



Interpôles



FILIÈRE BEACH HANDBALL

Salarié en charge : Thomas Caradec

SÉLECTIONS RÉGIONALES

Coupe de France des territoires 2025

- Sélection masculine : 6^e / 11 (7^e en 2024, 5^e en 2023)
- Sélection féminine : 4^e / 11 (9^e en 2024, 6^e en 2023)

Pour la dernière édition de cette compétition à destination des adultes, les sélections franciliennes ont brillé lors de cette édition, notamment la sélection féminine qui a atteint pour la première fois le dernier carré.

Dans le cadre de la préparation de cette compétition, il y a eu une poursuite et amélioration des temps de travail en commun avec les ligues de Normandie et de Bretagne. Trois temps ont eu lieu à Créteil, Rennes et Houlgate en mai et juin 2025



Espoirs

À la suite de la création du Beach Hand Tour à destination des équipes adultes, la ligue doit dorénavant former deux sélections pour participer à la nouvelle compétition interligues qui concerne cette saison les joueuses et les joueurs nés en 2008, 2009 et 2010.

Dans ce cadre, en plus des 3 stages régionaux (qui ont eu lieu en octobre, février et avril), il y a eu une des temps de préparation en commun avec cette année la participation de la ligue Pays-de-la-Loire. 3 stages-tournois sont prévus cette saison :

- Houlgate : 24 mai 2026
- Rennes : 31 mai 2026
- La Flèche : 21 juin 2026

Les deux sélections ont également eu l'occasion d'affronter cette saison les équipes de France masculine et féminine U17 de beach handball.

INTERCOMITÉS BEACH HANDBALL

Les 8 comités franciliens s'étaient inscrits à la compétition sur la saison 2024-2025.

6 comités en garçons et 6 comités en filles ont réellement participé à la compétition.

5 sélections masculines et féminines se sont qualifiés pour la phase intersecteurs :

- les sélections féminines et masculines du 77, 91 et 95 se sont déplacées à Châteauroux en juin 2025 (aucunes des sélections ne s'est qualifiées pour les finalités) ;
- les sélections féminines et masculines du 78 et du 92 se sont déplacées à Autun. Les deux sélections du 78 se sont qualifiées pour les finales nationales.

Lors de ces finalités, les deux sélections yvelinoises ont été sacrées vice-championnes de France, battues toutes les deux par la Gironde en finale.

Merci aux comités pour leur participation à cette compétition qui a pour objectif d'être pérennisée.

Pour la saison 2025-2026, 7 comités sur 8 sont inscrits à la compétition.

Le tour territorial a eu lieu le lundi 25 mai 2026 et 6 sélections masculines et féminines participeront au tour intersecteur qui aura lieu le dimanche 7 juin 2026.

Les vainqueurs féminins et masculin de ce tour se qualifieront pour les finalités qui se dérouleront les 4 et 5 juillet 2026 à Châteauroux.

PPF NATIONAL

À la suite de l'organisation des saisons 2024 et 2025 des intercomités Beach handball et d'un nouveau temps de détection organisé lors des interligues 2026, 3 joueuses franciliennes (1 poliste et 2 non-poliste) & 2 joueurs franciliens (2 non-polistes) ont participé au stage national beach handball organisé à la Maison du Handball en avril 2026.

Suite à celui-ci, les 3 franciliennes (1 titulaire et 2 remplaçantes) ont été convoquées pour le stage de préparation à l'euro 2026 qui a eu lieu à Saint-Cyprien en mai 2026. Il est également à noter que 2 joueuses qui ont participé aux différents temps de la sélection espoir en 2025 ont également participé à ces deux stages. Les 2 franciliens (1 titulaire et 1 remplaçant) ont également été convoqués pour le stage de préparation à l'Euro 2026 qui a eu lieu à Saint-Cyprien en mai 2026. Seulement l'un d'entre eux est encore en course pour participer à l'euro 2026.

Élue en charge : Monique Ansquer
CTS coordonnateur : Nicolas Keïta
Responsable pédagogique : Guillaume Bonnet

1. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La saison 2025-2026 confirme la structuration et l'élargissement de la filière de formation professionnelle, avec une offre désormais organisée autour de plusieurs parcours complémentaires.

Volumes et formations

- **42 stagiaires en TFP Handball**
 - o 30 en TFP 4 Éducateur (fin septembre 2026 – nouvelle session au 7 septembre 2026)
 - o 12 en TFP 5 Entraîneur (fin mai 2026 – nouvelle session au 24 août 2026)

À ces parcours historiques s'ajoutent désormais deux dispositifs structurants :

- **BPJEPS Activité Physique pour Tous (APT / MAPS)**
 - formation portée par la FFHandball, avec participation de l'ITFE
 - objectif : renforcer l'accompagnement des stagiaires dans leur structure
 - session en cours jusqu'à février 2027
 - nouvelle session à partir de décembre 2026
- **TFP Chargé de développement de structure sportive associative (CDSSA)**
 - déploiement en partenariat avec SPORTNOVA (jusqu'au 31 décembre 2026)
 - nouvelle session à partir d'octobre 2026
 - compétences visées :
 - o conduite de projet
 - o gestion administrative et des ressources
 - o développement d'activité
 - vient compléter la filière vers des fonctions de structuration et de développement des clubs

Évolution

Les formations professionnelles s'inscrivent dans une **dynamique de stabilisation des effectifs et d'élargissement de l'offre**. Les volumes TFP restent constants avec **42 stagiaires en 2025-2026** (30 en TFP4 et 12 en TFP5), dans la continuité des saisons précédentes (21 à 22 stagiaires en TFP4 et 12 en TFP5 sur les sessions antérieures). Cette stabilité traduit une **capacité maîtrisée d'accompagnement vers l'emploi**. L'évolution majeure réside dans l'intégration progressive du BPJEPS APT et du TFP chargé de développement, qui viennent compléter la filière. On passe ainsi d'une logique centrée sur l'encadrement à une **filière complète structurée autour de l'encadrement, de l'entraînement et du développement des clubs**.

Analyse

L'offre professionnelle évolue vers une logique de filière complète :

- encadrer (TFP 4 – BPJEPS APT => MAPS)
- entraîner (TFP 5)
- développer (CDSSA)

> Cela permet de mieux répondre à la diversité des besoins des clubs, en particulier ceux engagés dans une démarche de professionnalisation.

Lecture projet 2024-2028

- Professionnaliser les clubs volontaires
 - nette progression avec une offre élargie (encadrement + développement)
- Accompagner les salariés et les clubs
 - diversification des parcours et meilleure adéquation aux fonctions
- Adapter aux publics expérimentés
 - amélioration avec le TFP 5 et les formations de développement

Points de vigilance

- Capacité des clubs à structurer durablement l'emploi
- Cohérence et lisibilité globale de la filière
- Accompagnement individualisé des parcours

Perspectives

- Consolider les passerelles entre les diplômes
- Développer les parcours mixtes (technique + développement)
- Renforcer l'ancrage dans les clubs supports

2. LES FORMATIONS MODULAIRES DE NIVEAU 4

Avec **377 stagiaires en 2025-2026**, le niveau 4 constitue le **socle massif d'entrée en formation**

Répartition principale :

- Débuter dans l'entraînement : 176
- Entraîneur territorial jeunes : 90

- Entraîneur territorial adultes : 35
- Autres modules (BabyHand, École de hand, etc.) : volumes complémentaires

Évolution

Le niveau 4 connaît une **progression nette sur les dernières saisons**, passant de 293 stagiaires en 2022-2023 à 290 en 2023-2024, puis 302 en 2024-2025 pour atteindre **377 en 2025-2026**, soit une hausse significative sur la dernière année. Cette progression est liée à la réforme de l'offre et à la montée en puissance du module "Débuter dans l'entraînement", qui structure désormais l'entrée en formation (112 stagiaires en 24-25 → 176 en 25-26). Dans le même temps, les formations historiques comme *Accompagnateur d'équipe* disparaissent progressivement. Cette évolution traduit un **glissement vers une entrée plus technique et plus directement liée à l'encadrement**, renforçant la pertinence de l'offre pour les clubs.

Analyse

Le niveau 4 confirme :

- une forte accessibilité
- une clarification de l'offre
- une orientation plus rapide vers l'entraînement

> Le module *Débuter dans l'entraînement* s'impose comme porte d'entrée centrale, marquant l'évolution du modèle fédéral.

Lecture projet 2024-2028

- Faciliter l'accès à la formation
→ objectif pleinement atteint (volume élevé, proximité, lisibilité)
- Professionnaliser les clubs
→ montée en compétence plus rapide des encadrants
- Montée en compétence progressive
→ le sujet n'est pas la continuité immédiate, mais le temps nécessaire pour passer à l'étape suivante

Point clé (ajustement stratégique)

- Le principal enjeu n'est pas un manque de continuité, mais :
un écart important entre le niveau 4 et le niveau 5, qui nécessite du temps, de la pratique et de l'accompagnement.

Points de vigilance

- Hétérogénéité des profils à l'entrée
- Besoin de consolidation des acquis en club
- Nécessité d'un accompagnement dans la durée

Perspectives

- Mieux outiller les clubs dans l'accompagnement post-formation
- Valoriser les étapes intermédiaires de progression
- Stabiliser les compétences acquises avant accès au niveau 5

3. LES FORMATIONS MODULAIRES DE NIVEAU 5

Le niveau 5 regroupe :

- 72 stagiaires en modules
- 122 participants aux colloques

Évolution

Le niveau 5 s'inscrit dans une logique différente, avec des **effectifs volontairement plus limités mais stabilisés**. Les données historiques montrent une montée progressive du nombre de modules proposés depuis 2023, avec une diversification des contenus (performance, formation des jeunes, spécialités). En 2025-2026, **72 stagiaires sont engagés en modules**, complétés par **122 participants aux colloques**, ce qui constitue une part importante de l'activité. L'évolution ne se mesure donc pas uniquement en volume, mais en **diversification de l'offre et adaptation aux besoins d'entraîneurs expérimentés**. Le principal enjeu reste le temps nécessaire pour accéder à ce niveau, plus que son attractivité.

Analyse

Le niveau 5 confirme son positionnement :

- un niveau d'expertise
- des effectifs volontairement plus réduits
- une offre diversifiée et spécialisée

> Les colloques constituent un levier majeur de diffusion et de montée en compétences (122 participants)

Lecture projet 2024-2028

- Adapter les modalités pour entraîneurs confirmés
→ diversité des formats et contenus
- Professionnaliser les clubs
→ montée en compétence qualitative
- Accessibilité du niveau 5
→ frein principal lié à l'écart avec le niveau 4

Point clé (ajustement stratégique)

- Le niveau 5 n'est pas en difficulté en soi :
il est exigeant par nature, et nécessite un temps de maturation des entraîneurs.

Points de vigilance

- Lisibilité de l'offre
- Accessibilité pour certains publics

- articulation avec la pratique réelle en club

Perspectives

- Développer des formats progressifs
- Renforcer les liens avec la pratique terrain
- Valoriser les parcours d'expertise

4. LES FORMATIONS ARBITRAGE ET RENCONTRES

Avec **265 stagiaires formés**, l'arbitrage représente un **volume structurant**.

Principaux volumes :

- Accompagnateur école d'arbitrage : 110
- Officiel table de marque : 64
- Responsable salle et compétition : 43

Évolution

Le secteur arbitrage présente des **volumes globalement élevés et structurants sur plusieurs saisons**, avec une forte mobilisation autour des fonctions d'accompagnement. Si les données antérieures montrent déjà une montée en charge importante (jusqu'à 152 accompagnateurs d'école d'arbitrage en 23-24), la saison 2025-2026 confirme cette dynamique avec **265 stagiaires formés**. L'évolution se caractérise par une **structuration progressive des rôles (accompagnateurs, responsables, OTM)** et une diversification des publics. Toutefois, malgré des volumes importants, l'enjeu reste constant : **transformer la formation en engagement durable au sein des compétitions**.

Analyse

Le modèle repose sur :

- la formation des encadrants d'arbitres
- la structuration de l'organisation des rencontres

> Ce secteur est essentiel pour la sécurisation du fonctionnement des compétitions.

Lecture projet 2024-2028

- Faciliter l'accès
→ volumes importants et dispositifs accessibles
- Accompagnement des clubs
→ nécessité d'un relais plus structuré
- Fidélisation
→ enjeu majeur du secteur

Perspectives

- Renforcer le suivi post-formation
- Impliquer davantage les clubs
- Structurer les parcours d'engagement

5. ANALYSE FINANCIÈRE ET RESSOURCES

L'activité 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation économique :

- Recettes 2025 : 649 537 € (réf. : 554 648 € en 2024)

> soit une hausse significative, liée :

- à l'augmentation du nombre de stagiaires
- à la diversification de l'offre
- au développement des formations professionnelles

Ressources humaines

- 5,7 ETP mobilisés
 - 15 salariés impliqués
- > Niveau stable en volume, traduisant :
- une optimisation du modèle
 - mais aussi une sollicitation forte de l'équipe

Analyse

- Croissance des recettes = modèle économique consolidé
- Stabilité RH = efficacité mais tension potentielle
- Augmentation d'activité sans hausse proportionnelle des moyens

Points de vigilance

- Capacité à absorber la croissance
- maintien de la qualité pédagogique
- structuration de l'équipe

Perspectives

- Consolider les ressources humaines
- sécuriser les équilibres économiques
- accompagner la montée en charge

Perspectives

Points forts

- Un volume global d'activité élevé (près de 1000 stagiaires)
- Une forte accessibilité du niveau 4 (377 stagiaires)
- Une filière professionnelle enrichie et cohérente
- Une activité arbitrage structurante

Enjeux structurants

- Réduire le décalage entre niveau 4 et niveau 5
- Accompagner les parcours dans le temps long
- Renforcer les capacités de l'équipe pédagogique
- Consolider le modèle économique

Nous avons structuré une offre accessible et complète.

L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner la progression dans le temps, en particulier entre les premiers niveaux et l'expertise.

6. LES CHIFFRES CLÉS 25-26

60 sessions au total
988 stagiaires au total

Niveau 5

Nombre sessions	Nombre total de stagiaires en parcours modulaire	72
1	8	CF Performer
1	15	CF Former
1	1	CF Coordonner
1	9	Se perfectionner
1	6	Manager / Détecter les jeunes
1	1	Manager les adultes
4	18	Autres modules
1	14	Entraîner et manager les GB

Colloques

Nombre sessions	Nombre total de stagiaires en parcours modulaire	122
1	58	Colloque Tiby / Eaubonne 2j
1	35	Colloque printemps / Serris 1j
1	26	Colloque printemps / Meudon 1j
1	3	Colloque ETJ-ETA 1j

Niveau 4

Nombre sessions	Nombre total de stagiaires en parcours modulaire	377
1	10	Accompagnateur d'équipe
10	176	Débuter dans l'entraînement
7	90	Entraîneur territorial jeunes
4	35	Entraîneur territorial adultes
4	24	Animateur Baby Hand
2	19	Animateur Ecole de Hand
1	11	Animateur Beach Handball
2	9	Animateur Handfit
1	3	Animateur Handensemble
0	0	Animateur Hand à 4

TFP

Nombre sessions	Nombre total de stagiaires en parcours professionnel	152
1	30	TFP 4 - Session 25-26
1	12	TFP 5 - Session 25-26

Arbitrage et rencontres

Nombre sessions	Nombre total de stagiaires en parcours modulaire	265
1	110	Accompagnateur école d'arbitrage
1	29	Accompagnateur club
1	12	Animateur école d'arbitrage

1	7	Juge-accompagnateur territorial
4	64	Officiel table de marque
3	43	Responsable de salle et compétition

7. L'OFFRE DE FORMATION 2026-27

L'offre de formation 2026-2027 s'inscrit dans une **logique de continuité et de consolidation**. Elle reprend les dispositifs déployés cette saison, avec l'ambition de les rendre **encore plus lisibles, accessibles et adaptés aux besoins des clubs et des encadrants**.

Sur le volet professionnel, la filière est désormais complète et structurée, avec :

- le **TFP 4 Educateur de handball** (session du 7 sept 26 au 6 sept 27 – ITFE TFP 4)
- le **TFP 5 Entraîneur de handball** (session du 24 août 26 au 23 déc 27 – ITFE TFP 5)
- le **BPJEPS activité physique pour tous (APT/MAPS)**, en continuité du partenariat avec la FFHandball, à partir de décembre 26 (BPJEPS MAPS FFHandball)
- le **TFP Chargé de développement de structure sportive associative**, déployé en partenariat avec SPORTNOVA, à partir d'octobre 2026

> Cette structuration permet de proposer **des parcours complets, de l'encadrement à la direction de projet**, au service de la professionnalisation des clubs.

En parallèle, l'offre modulaire continue de constituer un **levier majeur de formation pour les entraîneurs bénévoles**, avec la possibilité d'**individualiser les parcours** en fonction des profils, des projets et des disponibilités.

> Du niveau 4 au niveau 5, chaque encadrant peut construire un parcours adapté, en lien avec son club.

Les clubs et les stagiaires sont invités à se rapprocher de l'ITFE pour construire ces parcours personnalisés.

L'offre niveau 5 sera déployée autour de :

- des parcours *Former des jeunes et Performer avec des adultes* (125h), facilitant le perfectionnement des entraîneurs aguerris,
- des modules complémentaires (de 15 à 65 heures), répartis tout au long de la saison et couvrant des thématiques variées,
- la formation *Entraîner et manager les gardiens de but*, identifiée comme un besoin spécifique,
- des colloques territoriaux, qui continuent de jouer un rôle central dans la diffusion des connaissances et la montée en compétence des cadres.

Enfin, le déploiement des formations en proximité restera un axe fort, avec un rôle essentiel des comités départementaux, partenaires clés pour :

- adapter l'offre aux besoins locaux,
- faciliter l'accès à la formation,
- accompagner les premiers niveaux de pratique.

Les formations concernées :

- Animateur babyhand (30h)
- Animateur école de hand (30h)
- Animateur handfit (30h)
- Accompagnateur d'équipe (15h)
- Débuter dans l'entraînement (25h)
- Entraîneur territorial adultes (60h)
- Entraîneur territorial jeunes (70h)
- Accompagnateur club (10h)

Plus d'infos sur notre catalogue en ligne

Ambition 2026-2027

> Proposer une offre stable mais plus lisible, plus accessible et davantage centrée sur les parcours et les besoins des clubs.

Élues en charge : Sabrina Jaubert & Nathalie Lassalle

Salariés : Béatrice Cosnard, Mohamed Choulia Merabet, Thomas Caradec & Dayan Marc (apprenti)

SCOLAIRE

UNSS

La ligue poursuit ses actions dans le cadre des conventions signées avec les trois UNSS régionales : Paris, Créteil et Versailles.



Actions menées

- Organisation de plateaux de Hand à 4 mixtes et féminins, dont le plateau benjamines du 4 décembre 2025 à la Maison du Handball.
- Initiation et découverte du Beach Handball et du Hand à 4 : UNSS Paris le 13 mai 2026, UNSS Versailles le 27 mai 2026, ainsi que l'évènement *La Lycéenne* le 18 mars 2026 à Charléty.
- Accompagnement à la formation des jeunes coaches et des jeunes officiels.
- Accueil et organisation des compétitions des sections sportives, notamment les finales académiques UNSS du 25 mars 2026.
- Sensibilisation aux pratiques handisport, avec l'action *Mon parasport et moi* organisée le 19 janvier 2026.

Des actions de découverte de la pratique ainsi que des visites de la Maison du Handball sont également proposées tout au long de l'année aux établissements scolaires, en lien avec les comités et les clubs.



FFSU

La convention avec la Ligue Île-de-France du sport universitaire a été renouvelée.

Actions menées

- Accueil et organisation des finales régionales universitaires les 29 janvier, 26 mars et 9 avril 2026 à la Maison du Handball
- Organisation d'un plateau Hand à 4 universitaire, en lien avec le PSG Association, le 19 mars 2026 à Coubertin.



Projection

La ligue souhaite pérenniser les actions de promotion et de découverte de la pratique auprès des collégiens, lycéens et étudiants franciliens.

Les clubs et les comités ont toujours la possibilité de faire venir leurs classes à la Maison du Handball. La ligue reste également disponible pour soutenir les actions et les projets menés localement.



CLUBS ENGAGÉS

La ligue s'est mobilisée dans le cadre du dispositif *Clubs engagés*, principalement à travers l'accompagnement des actions *Du stade vers l'emploi*.

Actions menées :

- 25 novembre 2025 à Lieusaint, avec Sénart AHB et le CDHB77,
- 13 janvier 2026 à Morangis, avec le CDHB91,
- 29 janvier 2026 à Issy-les-Moulineaux, avec Issy Paris Hand, le CDHB92, Paris 92 et Educ'Hand,
- 10 février 2026 à Créteil, avec l'US Créteil et le CDHB94.

Pour rappel, les journées *Du stade vers l'emploi* sont organisées en partenariat avec France Travail. Elles ont pour objectif d'utiliser le sport comme levier d'insertion professionnelle.

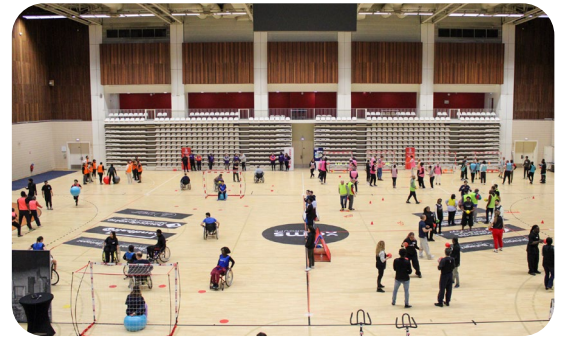
Ces journées sont structurées autour de trois temps :

- Une matinée sportive durant laquelle des recruteurs sont anonymement répartis dans des équipes composées de demandeurs d'emploi. Les ateliers pro-



posés sont notamment issus du HandFit, du Hand à 4 et de la découverte du hand fauteuil.

- Une pause repas favorisant les échanges informels.
- Un après-midi consacré au recrutement.



Projection

La ligue souhaite accompagner davantage les clubs et s'ouvrir à l'ensemble des actions du dispositif *Clubs engagés*:
L'appel à projet *EN JEU SPORT EMPLOI 2026-2027*, c'est 28 DSVE en Île-de-France.

La ligue se place comme tête de réseau et va contribuer à la mise en place des opérations :

- *Du stade vers l'emploi*.
- *Le Match des métiers*.
- Parcours de remobilisation vers l'emploi.
- Parcours complet d'insertion par le sport.
- Actions *Aller-vers*.

De plus, tout au long de l'année, la ligue prévoit plusieurs webinaires d'information sur cette thématique afin de soutenir les clubs.

OFFRES DE PRATIQUE

HAND CORPORATE



La première formation *Hand'Entreprise* s'est tenue le mardi 19 mai 2026 à la Maison du Handball. L'objectif était de donner aux salariés de clubs les clés pour construire une offre concrète et structurée à destination des entreprises de leur territoire.

Le programme de cette journée comprenait :

- l'intervention d'un expert afin de poser les bases du dispositif,
- des ateliers pratiques pour passer à l'action,
- des réflexions collectives pour construire une offre adaptable à tous.

Le handball a bien plus à offrir qu'une simple pratique sportive : il constitue un véritable levier de cohésion, de bien-être et de performance pour les entreprises.

Projection

La ligue souhaite multiplier les temps de regroupement avec les clubs et les éducateurs mobilisés sur cette thématique.

Elle souhaite également les accompagner en leur fournissant des outils de communication et de démarchage, ainsi qu'en soutenant la mise en œuvre et l'animation de leurs projets à travers des webinaires et des temps de formation.

HAND'ENSEMBLE / PARA HAND

La ligue poursuit ses actions avec Premiers de Cordée à travers plusieurs interventions :

- 23 septembre 2025 à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière,
- 18 novembre 2025 à l'hôpital Necker,
- 27 janvier 2026 à l'hôpital de Saint-Maurice,
- 20 mars 2026 à l'hôpital Jean-Verdier (Bondy),
- 30 mars 2026 à l'hôpital Louis-Mourier (Colombes),
- 4 mai 2026 à l'Institut Curie,
- 7 mai 2026, Hôpital Robert-Ballanger (Aulnay-sous-Bois),
- 15 avril 2026 : Journée Évasion au Stade de France, en lien avec la FFHandball et le CDHB93, avec la participation de 5 000 enfants.

Une rencontre avec le Groupe SOS a également permis d'identifier trois axes de développement en faveur du sport handicap :

- former les éducateurs sportifs spécialisés à la pratique du handball,
- favoriser la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap,
- mettre en lien les établissements spécialisés avec les clubs.

Pour cette première année, plusieurs IME ont pu découvrir la Maison du Handball et s'initier à la pratique.

La ligue participe également à l'organisation des journées de découvertes des handballs à destination des personnes en situation de handicaps physiques, mentales et sensorielles :



- janvier 2026 à Versailles,
- février 2026 à Sénart,
- mai 2026 à Créteil.

Cet élan se traduit également par un échange continu avec la Ligue Île-de-France de Sport Adapté qui s'associe à ces journées. Cette collaboration est vouée à se développer avec le Para-Hand Tour IDF.

Les actions de sensibilisation notamment auprès des plus jeunes sont également au centre de la stratégie autour de développement du handensemble. Le point d'orgue est sans aucun doute le temps qui se déroule désormais à Serris dans le cadre du Tiby. Val-d'Europe

Le Handensemble c'est aussi le Para Hand et notamment trois compétitions nationale :

- le Challenge Hand Sourd auquel participe les clubs de Pontault-Combault et le Club Sportif des sourds et muets de Paris.
- Le championnat de France Handfauteuil à 6, dont le tour territorial se déroule à Serris et a désigné US Houdan comme ayant droit francilien pour la compétition nationale.
- La coupe de France Handfauteuil à 4, auquel ont participé les clubs d'Houdan et le Handfauteuil Claye-Souilly 77.

BEACH HANDBALL

Actions au sein du monde scolaire

Le développement de la pratique se passe également en milieu scolaire dans le cadre de la collaboration avec l'UNSS.

En partenariat avec l'UNSS Créteil une compétition au règles aménagées favorisant la découverte de la pratique s'est déroulée à destination des collèges de l'académie et une seconde avec les lycées. Celle-ci a pour vocation de continuer son développement tout en y mêlant l'arbitrage et le dispositif jeunes coachs

Cette saison, des temps d'initiations ont également eu lieu avec les académies de Paris et de Versailles, une réflexion autour de la mise en place de cette même compétition se déroulera en début de saison prochaine.



Beach Hand Tour IDF, la compétition officielle de Beach Handball francilienne :

En parallèle de la création du Beach Hand Tour National, nouvelle compétition fédérale, dont la première étape s'est déroulée à Vesseau (07) du 23 au 24 mai 2026.

La ligue lance une nouvelle formule du Beach Hand Tour, compétition officielle. 2 tournois sont organisés :

- un Beach Hand Tour adultes à destination des joueurs et joueuses né en 2009 et avant,
- un Beach Hand Tour jeunes à destination des joueurs et joueuses né entre 2009 et 2011

Cette édition a débuté le 23 mai 2026 et se terminera fin juin. Les vainqueurs obtiennent le titre de champion régional.

Baby Beach hand et Beach handensemble

Dans le cadre de la complémentarité des pratiques, des séances de découverte du Beach handball ont également été menées avec des jeunes babyhand et des personnes en situation de handicap.

GRAND 8

Cette saison, la ligue (en collaboration avec ses comités) a relancé son Grand 8.

L'objectif est d'utiliser le terrain de Hand à 4 itinérant afin de promouvoir la pratique du handball dans les villes d'Île-de-France.

Le 6 septembre 2025, ce terrain a permis au club de Paris 92 de lancer sa saison aux Halles de Châtelet. Ce temps fort a également été l'occasion pour la ligue de promouvoir auprès du grand public les pratiques du Handfit, du BabyHand, du Hand à 4 et du hand fauteuil.



Projection

Pour cette fin de saison et la saison 26-27, nous faisons appel aux clubs qui souhaiteraient organiser une étape du Grand 8 dans leur département. C'est l'occasion idéale de faire rayonner le handball sur votre territoire !



ÉVÈNEMENTS RÉGIONAUX

La ligue a été mobilisée tout au long de la saison sur des événements organisés par les partenaires institutionnels, notamment le CROSIF et la DRAJES. L'objectif, sur chacun de ces temps, était également de créer un lien local fort en sollicitant les clubs et les comités.

Évènements concernés :

- Fête du sport, 14 septembre 2025.
- Journées Sport'En Mixte & Sport'En Filles : le 28 octobre 2025 avec l'USM Malakoff, puis le 5 mars 2026 à la Maison du Handball.
- Journée internationale du sport féminin, 24 janvier 2026.
- Ta région en mode Jeux, 12 mai 2026.

FORMATION

SÉMINAIRE OFFRES DE PRATIQUE

Le 28 mars 2026, la ligue organisait la deuxième édition du séminaire *Offres de pratique*, ouvert à toutes les personnes inscrites en formation modulaire : Hand à 4, École de hand, BabyHand, Beach Handball, Hand'Ensemble et HandFit.

Cette journée a permis à nos stagiaires d'observer deux séances, l'une en U7 et l'autre en Hand'adapté, mais aussi d'échanger avec des experts issus du sport santé et du secteur socio-éducatif.

Il s'agissait également d'un temps de recyclage pour les participants.



Projection

La ligue souhaite pérenniser cette action pour les saisons à venir et l'ouvrir également à toutes les personnes investies dans le développement des offres de pratique au sein de leur club.

NOMBRE D'INSCRITS EN FORMATION MODULAIRE

- École de hand : 19
- HandFit : 10
- Hand à 4 : 4
- Beach Handball : 13
- Hand'Ensemble : 4
- BabyHand : 26

L'équipe développement de la ligue a également accompagné les stagiaires du TFP4 et du BP MAPST dans les modules liés à la mise en place de projets.

FÉMINISATION

LES PLATEAUX FÉMININS

Cette saison, la ligue a accompagné les clubs volontaires dans la mise en œuvre de plateaux Hand à 4 à destination des U11 féminines. L'objectif est de valoriser la pratique chez les jeunes filles et de promouvoir les équipes 100 % féminines.

Plateaux organisés :

- 18 octobre 2025 à Cergy (15 équipes)
- 19 avril 2026 à Mitry-Mory (25 équipes)
- 14 juin 2026 à Villiers-sur-Marne (hand à 4 pour les catégories U11, U13, U18)
- À venir : Plaisir et Noisiel.

Par ailleurs, en partenariat avec la Fédération et AOSOM, partenaire fédéral, un plateau Hand à 4 à destination des U13 mixtes a été organisé le 29 avril 2026 à la Maison du Handball.

LES GROUPES DE TRAVAIL ET COACH'ELLES --> OBJECTIF SÉMINAIRE 2028

Dans la continuité des réflexions autour de la féminisation, la ligue a organisé plusieurs temps de travail :

- Une table ronde féminine le 13 décembre 2025 à Coubertin, à l'occasion des finales intercomités féminines N+1 et du Tournoi des 4 Nations U18 – Trophée Georges-Iltis.
- Une table ronde organisée en parallèle du plateau Hand à 4 féminin de Mitry-Mory.
- Deux temps de travail en distanciel

La ligue a également poursuivi le déploiement du dispositif Coach'Elles, en soutenant l'emploi et l'accompagnement de trois éducatrices mises à disposition des clubs :

- Romane C. (HBC Noisiel)
- Alicia B. (HBC Pantin)
- Caroline K. (Paris SC et Stella St-Maur HB)

Un accompagnement hebdomadaire de 30 minutes pour les 3 coach elles

Ainsi que l'accompagnement de Karichma E. (Noisy-le-Grand HB), Jovana S. (AS Saint-Mandé), Alycia C. (AS Fontenay-aux-Roses) et Léa F. (HBC Noisiel) actuellement en TFP4



Projection

Ces échanges ont permis de faire ressortir plusieurs axes afin de mettre davantage en avant le handball féminin et de fidéliser les licenciées.

Les axes identifiés sont les suivants :

- Encourager la non-mixité et la pratique 100 % féminine dès le plus jeune âge
 - ▶ en proposant des plateaux de hand à 4 dans l'ensemble des comités pour la catégorie (U11)
- Féminiser l'encadrement et augmenter le nombre de dirigeantes dans les clubs.
 - ▶ Coach'elles va s'ouvrir à toutes les femmes coach bénévoles et professionnelle.
- Mieux accueillir les primo arrivantes avec des pratiques plus accessibles, challenge de hand à 4 pour l'ensemble des niveaux de jeu.
 - ▶ Diversifier l'offre de compétition de rencontre afin de fidéliser les pratiquantes.

La ligue souhaite continuer à identifier les profils Coach'Elles au sein des clubs.



JEUNES DIRIGEANTS

Le 18 décembre 2025, la ligue a officiellement lancé son Conseil des jeunes dirigeants.

Les participants étaient réunis à la Maison du Handball pour une journée riche en échanges. Ils ont pu partager leur vision aux côtés des membres du Conseil d'administration en charge de ce projet.

L'objectif est de donner la parole aux jeunes afin de construire ensemble le handball francilien de demain.

Les premiers échanges ont permis de faire émerger des problématiques concrètes ainsi que des pistes de projets prometteuses.



Projection

Trois axes :

- projet bénévolat : Trophée des bénévoles
- la fuite des talents
- féminisation et socio-sport : challenge impact hand (trophée des clubs au niveau du territoire)

Le conseil des jeunes dirigeants poursuivra leur réflexion et les échanges autour des projets, accompagné par l'élue référente de la thématique



SERVICES CIVIQUES

Cette saison, la ligue a permis l'engagement de 67 services civiques dans les clubs, les comités et la ligue.

Ils ont pu se rassembler lors de trois dates :

- les 21 et 28 novembre 2025 : première formation civique et citoyenne.
- le 18 janvier 2026 : mise en place d'ateliers pratiques, de sensibilisation et d'échanges autour du handicap, des violences et du sport santé. Une réflexion par groupes a également été menée autour de la mise en place de projets sur ces thématiques.



ANS

En 2022, la fédération a attribué un budget total de 423 957 €. La part attribuée concernant la pratique féminine était de 139 084 €, soit 32,80 % du budget.

En 2023, le budget était de 359 000 €, dont 104 718 € sur la pratique féminine, soit 29,17 % budget.

En 2024, le budget était passé à 335 570 €.

En 2025, il était à 308 560 €.

Et en 2026, ce budget est désormais à 313 127 €, dont 82 945 € pour la pratique féminine soit 29 % du budget

- 60 % pour les clubs 187 876 €
- 31 % pour les comités 97 069 €
- 9 % pour la ligue 28 181 €

Dans le cadre de la campagne ANS PSF 2026, la ligue Île-de-France de handball a recensé 207 actions réparties sur l'ensemble des 8 départements franciliens :

- Val-de-Marne : 51 K€ / 38 actions
- Seine-Saint-Denis : 46 K€ / 36 actions
- Seine-et-Marne : 38 K€ / 24 actions
- Essonne : 35 K€ / 24 actions



Analyse des dispositifs soutenus

La pratique féminine constitue la principale priorité de financement avec :

- 82 945 € proposés
- 60 actions soutenues
- soit 29 % du budget total.

Les autres dispositifs les plus représentés sont :

- milieu scolaire : 44 K€ / 28 actions
- babyHand / école de hand : 27 K€ / 23 actions
- hand à 4 / loisir : 18 K€ / 8 actions
- prévention des comportements déviants : 15 k€ / 11 actions
- détection / accession : 15 K€ / 5 actions.
- 53 K€ consacrés au ParaHand et au HandFit, 14 % du budget total / 38 actions.

Genre et publics ciblés

Sur les 207 actions recensées :

- 137 actions concernent un public mixte (68,6 %)
- 67 actions ciblent spécifiquement le public féminin (31,1 %)
- Au total, 88 505 € ont été proposés en faveur du développement de la pratique féminine.

Concernant les publics ciblés :

- 122 actions concernent le public valide, pour un montant de 167 k€
- 84 actions sont orientées vers les publics non valides ou spécifiques, représentant 118 k€.

Projection

Cette analyse met en évidence une forte mobilisation des structures franciliennes autour des enjeux de :

- féminisation de la pratique ;
- inclusion des publics spécifiques ;
- développement du sport santé ;
- promotion des nouvelles offres de pratique ;
- intervention en milieu scolaire.

Les données confirment également la volonté des clubs et des territoires de renforcer les actions à impact social et sociétal, en cohérence avec les orientations fédérales et territoriales de développement.

Élue en charge : Isabelle Pénafiel

salariés : Nicolas Hachette, Clara Cammarata, Romane Deslandes (apprentie)

ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX



Instagram

- **Nombre d'abonnés**
8 160 abonnés | +3 110
- **Couverture**
358,9 K comptes touchés | +112,8 %
- **Impressions**
7,3 M vues | + 46,9 %
- **Engagement**
153,4 K interactions | +100 %
- **Clics sur un lien**
4,4 K clics | +126,2 %
- **Publications**
près de 180 posts depuis le début de saison

• Audience

- Répartition par sexe :
Homme : 65 %
Femme : 35 %
- Répartition par tranche d'âge :
18-24 ans : 29 %
25-34 ans : 29 %
35-44 ans : 18 %
45-54 ans : 16 %
55-64 ans : 3 %
65+ ans : moins de 1 %
Autres : 4 %



Facebook

- **Nombre d'abonnés**
7 073 abonnés | +575
- **Couverture**
147,8 K comptes touchés
- **Impressions**
835,1 K vues | + 49,5 %
- **Engagement**
10,6 K interactions | +20,7 %
- **Clics sur un lien**
1,1 K clics | - 18,1 %
- **Publications**
près de 180 posts depuis le début de saison

• Audience

- Répartition par sexe :
Homme : 65 %
Femme : 35 %
- Répartition par tranche d'âge :
18-24 ans : 8 %
25-34 ans : 29 %
35-44 ans : 24 %
45-54 ans : 22 %
55-64 ans : 7 %
65+ ans : 4 %
Autres : 6 %



LinkedIn

- **Nombre d'abonnés**
1 144 abonnés | +292
- **Réactions**
1 794 réactions
38 commentaires
23 republications
- **Visiteurs**
519 vues de la page
252 visiteurs uniques
- **Impressions**
80 886 vues
- **Publications**
45 posts depuis le début de saison



TikTok / NOUVEAUTÉ avril 2026

- **Nombre d'abonnés**
74 abonnés
- **Couverture**
1 715 spectateurs | (à venir)
92 vues du profil | (à venir)
- **Impressions**
3 162 vues
- **Engagement**
165 J'aime
23 partages

• Audience

- Répartition par sexe :
Homme : 56%
Femme : 41%
Autre: 3%
- Répartition par tranche d'âge :
18-24 ans : 43 %
25-34 ans : 35 %
35-44 ans : 11 %
45-54 ans : 9 %
+55 ans : 2 %



YouTube

- **Nombre d'abonnés**
4 397 abonnés | +242
- **Vidéos**
Diffusion en direct : 17
Vidéos : 4
- **Vues**
31,5 k vues

NEWSLETTER / NOUVEAUTÉ 2026

- **11 newsletters envoyées depuis octobre**
- **Délivrabilité**
Envoyées : 4 791
Taux de livraison : 100 %
- **Ouvertures**
Ouvertures : 3 313
Taux d'ouverture : 69,31%
- **Clics**
Clics : 463
Taux de clic : 9,69 %

REMATCH

- **26 posts depuis le début de saison**
- **Vues**
Vues totales : 189 705 | Moyenne : 7 296
- **Couverture**
84 792 | Moyenne : 3 261
- **Engagement**
Interactions totales : 5 185 | Moyenne : 199
Taux d'interaction moyen : ≈ 6,1 %

**ZOOM SUR LES TOURNOIS INTERNATIONAUX 2025-2026**• **Tiby Val-d'Oise U19M****Indicateurs totaux :**

Stories : 65 (+44 % par rapport à l'édition 2024)
Couverture totale : 88 900 (+31,9 % par rapport à l'édition 2024)
Vues totales : 114 680 (+40,5 % par rapport à l'édition 2024)
Interactions totales : 2 084 (+34,4 % par rapport à l'édition 2024)

Indicateurs moyens :

Vues/story : 1 764 (+59,3 % par rapport à l'édition 2024)
Couverture/story : 1 368 (+33,3 % par rapport à l'édition 2024)
Interactions/story : 321 (+65,6 % par rapport à l'édition 2024)

• **Tournoi des 4 Nations U18F – trophée Georges-Iltis****Indicateurs totaux :**

63 stories / 3 reels / 8 publications
Vues totales : 369 831 (+152,7 % par rapport à l'édition 2024)
Couverture totale : 135 896 (+43,2 % par rapport à l'édition 2024)
Interactions totales : 8 027 (+105,3 % par rapport à l'édition 2024)

Indicateurs moyens :

Vues/contenu : 5 066 (+159,8 % par rapport à l'édition 2024)
Couverture/contenu : 1 862 (+47,2 % par rapport à l'édition 2024)
Interactions/contenu : 321 (+140,4 % par rapport à l'édition 2024)

• **Tiby Val-d'Europe U21M****Indicateurs totaux :**

58 stories / 4 reels / 5 publications
Vues totales : 323 500 (+105 % par rapport à l'édition 2025)
Couverture totale : 140 500 (+31,9 % par rapport à l'édition 2025)
Interactions totales : 210 600 (+34,4 % par rapport à l'édition 2025)

Indicateurs moyens :

Vues/contenu : ≈ 4 825 (+22 % par rapport à l'édition 2025)
Couverture/contenu : ≈ 2 100 (+62 % par rapport à l'édition 2025)
Interactions/contenu : ≈ 158 (+316 % par rapport à l'édition 2025)

• **Tournoi des 4 Nations U20F – trophée Jeanne-Barbé-Delmas****Indicateurs totaux :**

105 stories / 3 reels / 11 publications
Vues totales : 439 546 (+191 % par rapport à l'édition 2025)
Couverture totale : 240 100 (+149,7 % par rapport à l'édition 2025)
Interactions totales : 9 689 (+144,7 % par rapport à l'édition 2025)

Indicateurs moyens :

Vues/contenu : 2 018 (-3,5 % par rapport à l'édition 2025)
Couverture/contenu : 3 694 (+12,5 % par rapport à l'édition 2025)
Interactions/contenu : 81 (-5,5 % par rapport à l'édition 2025)

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 6 JUIN 2026

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



DOSSIER FINANCIER



Exercice clos le 31 décembre 2025

Conformément à la loi et aux statuts de notre ligue, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre ligue durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur. Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes

RÉSULTATS – AFFECTATION

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2025, le **chiffre d'affaires** était de 595 602 € contre 528 210 € au 31 décembre 2024 soit une **hausse de 12,75 % de nos prestations**.

Coté **subvention** : **baisse générale de 26,62 %** à 401 084 € (contre 546 401 € en 2024) qui correspond à des baisses de nos aides à l'emploi (35 113 contre 129 000 en 2024, ANS et apprentis), et de l'état. Budget identique pour ce qui concerne la subvention de la Région.

Le **montant des autres produits** pour l'exercice 2025 est de 3 002 130 € contre 2 861 998 € en 2024, soit une **hausse de 4,9 %**. Hausse due à une augmentation de la part licence ainsi qu'une hausse de participation à l'arbitrage, des dons manuel et de la participation FFHandball.

Finalement, nous passons à 3 999 516 € en 2025 contre 3 985 806 € en 2024, soit une **hausse de 0,35 % de nos produits d'exploitation**.

Le **montant des autres achats non stockés et charges d'exploitation** (1 451 123 € pour l'exercice 2024) passe en 2025 à 1 567 680 €, soit une **hausse de 8,03 %**. (événementiel +17K€, Pôle coaching+ 13 K€ etc.)

Hausse du poste des salaires et traitements de 1,05 % : 714 363 € (707 084 € en 2024, 704 207 € en 2023), ce qui entraîne une augmentation des charges sociales, 251 830 € (235 508 € en 2024 et 230 682 € en 2023.)

Le **montant des autres charges** pour l'année 2025 est de 1 616 974 € contre 1 540 207 € en 2024 (et 1 441 077 € en 2023), **hausse de 4,98 %** principalement dû aux licences payées à la FFHandball.

Il ressort une **hausse de 4,7 % de nos charges d'exploitation** : 4 211 233 € (4 020 379 € en 2024 et 3 785 385 € en 2023).

Le résultat courant avant impôt s'élève pour 2025 à – 195 880 € contre – 24 050 € en 2024.

Le montant des impôts lié à nos activités annexes s'élève à 0 € contre 1 159 € en 2024.

Le **résultat après impôt se monte donc à – 195 880 €** contre – 23 281 € en 2024.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan est de 4 211 233 € contre 4 020 382 € au 31 décembre 2024.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte de 195 880 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante :

	Solde au 31/12/25	Affectation	Solde post-affect.
Profit de l'exercice	– 195 880,00 €	– 195 880,00 €	0 €
Réserves diverses	1 187 887,64 €	– 195 880,00 €	968 726,86 €
Report à nouveau	35 342,17 €		1 004 069,03 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Ligue Île-de-France seront de 1 004 069,03 €.

Fait à Créteil, le 21 mai 2026

RÉSOLUTIONS**vote**

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

- Autoriser l'affectation du résultat,
- donner *quitus* de sa gestion à notre trésorier.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce

Fait à Paris, le 23 mai 2025
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

PHILIPPE COTTET

**EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

LIGUE ÎLE DE FRANCE DE HANDBALL

Siège : 1, rue Daniel Costantini
94 000 Créteil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

49, AVENUE DE WAGRAM - 75017 PARIS - TEL : 01 43 80 17 54 - FAX : 01 43 80 24 93
E-mail : p.cottet@cabinet-cottet.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue Ile de France de Handball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment validé les principes retenus et les calculs effectués des éléments figurant dans les charges et produits constatés d'avance décrits dans l'annexe et qui concernent la répartition des achats et ventes de licences entre l'exercice 2025 et 2026.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

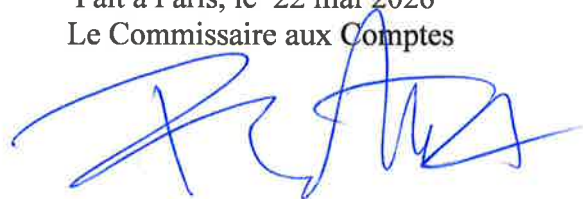
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés Logiciels	4 140	4 140	0	0
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 860		2 860	2 860
Constructions	37 189	37 189		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	79 605	62 991	16 614	8 549
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	14 736		14 736	25 440
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	138 530	104 320	34 210	36 849
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 133 798	62 000	2 071 798	1 974 731
Autres créances	1 773		1 773	1 168
Charges constatées d'avance	560 336		560 336	580 240
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	641 955		641 955	971 647
ACTIF CIRCULANT	3 337 862	62 000	3 275 862	3 527 786
Frais démission des emprunts			0	
Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif			0	
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 476 392	166 320	3 310 072	3 564 635

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 164 302	1 187 888
Report à nouveau	35 342	35 342
RESULTAT DE L'EXERCICE	-195 880	-23 281
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 003 764	1 199 949
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	2000	200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 112 588	1 200 516
Dettes fiscales et sociales	154 327	168 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 276	16 754
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	998 117	978 363
DETTES	2 306 308	2 364 686
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 310 072	3 564 635

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	12	du 01/01/2024 au 31/12/2024	12
	mois		mois	
Ventes de marchandises				
Production vendue	595 602		528 210	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	401 784		546 401	
Reprises sur amortissements, dep et provisions				
Cotisations				
Produits des cessions d'immobilisations incorp et corp				
Autres produits	3 002 130		2 911 191	
	<u>3 999 516</u>		<u>3 985 802</u>	
	<u>Produits d'exploitation</u>			
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges ext	1 567 680		1 451 119	
Impôts et taxes	53 110		51 910	
Salaires et Traitements	714 363		707 085	
Charges sociales	251 830		235 508	
Amortissements et provisions	7 276		34 621	
Valeur comptable des immobs, incorp et corp cédées				
Autres charges	1 616 974		1 540 136	
	<u>4 211 233</u>		<u>4 020 379</u>	
	<u>Charges d'exploitation</u>			
RESULTAT D'EXPLOITATION	-211 717		-34 577	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	15 968		10 526	
Charges financières	131			
	<u>15 837</u>		<u>10 526</u>	
	<u>Résultat financier</u>			
RESULTAT COURANT	-195 880		-24 051	
Produits exceptionnels	0		5 647	
Charges exceptionnelles	0		3 718	
	<u>0</u>		<u>1 929</u>	
	<u>Résultat exceptionnel</u>			
Impôts sur les bénéfices	0		1 159	
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-195 880		-23 281	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2025 qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

1° Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2° La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et par le règlement ANC n° 2023-03.

Permanence des méthodes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et par le règlement ANC n° 2023-03.

Le règlement ANC n°2022-06 introduit une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie le plan de comptes ainsi que les modèles de présentation des états financiers. Ces évolutions constituent un changement de méthode comptable, conformément aux dispositions du règlement. Les impacts ne sont pas significatifs, les transferts de charges 2024 ont été reclassés en autres produits dans la colonne du compte de résultat 2024.

3° Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2026.

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre 2025, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2026.

Montant licences :	787 803 €
Part Parents Pôle :	150 786 €
Formation :	59 528 €

Charges constatées d'avance :

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB au 31 décembre 2025

Montant licences : 514 698 €

4^e Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.

5^e Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

- ANS :	54 771.00
- Aide emploi :	35 113.00
- CRIF Performance. :	200 000,00
- CRIF Formation :	111 900,00
- FFHB :	203 725.00

- a) Les subventions reçues pour l'année civile 2025 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2025.
- b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifique mais dans les comptes par nature de dépenses.

6^e Évènements marquants survenus durant l'exercice

Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant les associations, il n'a pas été possible de mettre en place le calcul du temps et de sa valorisation des bénévoles.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisitions rapports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 140		
	4 140		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 860		
Constructions sur sol propre	37 189		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	10 690		
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			9 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	53 574		6 341
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	104 313		15 341
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	108 453		15 341

RUBRIQUES	Diminution par virement	Diminution par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			4 140
			4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			2 860
Constructions sur sol propre			37 189
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			10 690
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			9 000
Matériel de bureau, informatique et mobilier			59 915
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
			119 654
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL			123 794

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 140			4 140
	4 140			4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	37 189			37 189
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillages industriels				
Installations générales, agencements et divers	10 690			10 690
Matériel de transport		1 508		1 508
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	45 026	5 768		50 794
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	92 905	7 276		100 181
TOTAL GENERAL	97 045	7 276		104 321

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
RUBRIQUES	Amortissements	Amortissements	Amortissements
	linéaires	dégressifs	exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	1 508		
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	5 768		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	7 276		
TOTAL GENERAL	7 276		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Provision pour dépréciation des clients	62 000			62 000
	62 000			62 000
TOTAL GENERAL	62 000			62 000

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	14 736	14 736	
Autres immobilisations financières			
	14 736	14 736	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 133 798	2 133 798	
Autres Créances	1 168	1 168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36	36	
Personnel	1 737	1 737	
ETAT Taxe sur la Valeur Ajoutée			
ETAT Autres impôts et taxes			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
	2 136 739	2 136 739	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE et A ETALER	560 336	560 336	
TOTAL GENERAL	2 711 811	2 711 811	

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit à - de 2 ans			
Emprunts auprès des établissements de crédit à + de 2 ans			
Emprunts et dettes financières divers	2 000	2 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 112 588	1 112 588	
Personnel et comptes rattachés	61 322	61 322	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 759	48 759	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts et taxes	41 001	41 001	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	42 522	42 522	
Produits constatés d'avance	998 117	998 117	
TOTAL GENERAL	2 306 309	2 306 309	

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2025

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce

Fait à Paris, le 22 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

1. TARIFS ADMINISTRATIFS**1.1. AFFILIATION - RÉAFFILIATION**

Niveau de jeu	part fédérale	abonnements FFHandball		cotisation régionale	tarif
		HandMag *	Approches du handball *		
national	65 75 €	65 €	46 €	274 €	450 460 €
régional	65 75 €	65 €	46 €	234 €	440 420 €
département	65 75 €	65 €	46 €	174 €	350 360 €
sport en entreprise	65 75 €	65 €	46 €	164 €	340 350 €

* Support digital

1.2. DROITS**DROITS DE MUTATION**

(et retour en France de joueurs français)

Niveau de jeu du club d'accueil	droit administratif		dont quote-part affectée au fonds de valorisation du 1 ^{er} club
	part fédérale	part régionale	
secteur élite masc. / fém. (LNH / LFH)	1 054 €	29 €	4 €
secteur élite fém. (D2F)	550 €	29 €	4 €
plus de 16 ans (2008 2009 et avant)	90 144 €	70 80 €	4 €
13 12/16 ans (2009 ; 2010, 2011, 2012, 2013, 2014)	54 84 €	31 41 €	4 €
moins de 13 12 ans (2013 2015 et après)	gratuit	gratuit	aucune
dirigeants	gratuit	gratuit	aucune

DROITS D'ENGAGEMENT

catégorie	tarif
championnat plus de 16 ans (Régionale 1, Régionale 2 & Régionale 3) (masc. & fém.)	410 €
championnat vétérans	80 €
coupe de la ligue	80 €
championnat jeunes (masc. & fém.)	80 €

DROITS DE CONSIGNATION

	tarif
première instance régionale	200 €
appel au Jury d'appel ou à la Commission d'appel CNCG	400 €
demande de sursis à l'exécution provisoire d'une décision de première instance	300 €

1.3. LICENCES 2026-2027

Le tarif de la part fédérale de la licence, acte par lequel est reconnu le lien juridique entre une personne physique et la fédération, est le même par catégorie de licence et par catégorie d'âge.

licence ⁽¹⁾	répartition			prix total	assurance individuelle accident	prix total + assur. IA ⁽³⁾
	FFHandball ⁽²⁾	ligue	comité			
LICENCES COMPÉTITIVES						
▶ Hand à 7						
plus de 16 ans	37,33 €	21,57 €		58,90 €	3,68 €	62,58 €
	34,43 €	16,57 €		51,00 €	3,25 €	54,25 €
	25,27 €	18,13 €		43,40 €	1,41 €	44,81 €
12-16 ans	22,37 €	13,13 €		35,50 €	1,25 €	36,75 €
6-11 ans	20,21 €	13,69 €		33,90 €	0,45 €	34,35 €
	17,31 €	8,69 €		26,00 €	0,40 €	26,40 €
▶ Blanche Hand à 7						
plus de 16 ans	37,33 €	21,57 €		58,90 €	3,68 €	62,58 €
	34,43 €	16,57 €		51,00 €	3,25 €	54,25 €
▶ Beach handball						
plus de 16 ans	11,64 €	8,03 €		19,67 €	3,25 €	22,92 €
	27,47 €	8,03 €		35,50 €	2,64 €	38,14 €
12-16 ans	10,72 €	4,34 €		15,06 €	1,41 €	16,47 €
	17,66 €	4,34 €		22,00 €	1,25 €	23,25 €
▶ Parahand						
plus de 16 ans	30,37 €	13,03 €		43,40 €	3,68 €	47,08 €
	27,47 €	8,03 €		35,50 €	3,25 €	38,75 €
12-16 ans	18,66 €	9,34 €		28,00 €	1,41 €	29,41 €
	17,66 €	4,34 €		22,00 €	1,25 €	23,25 €
▶ Corpo						
plus de 16 ans	30,37 €	21,53 €		51,90 €	3,68 €	55,58 €
	27,47 €	16,53 €		44,00 €	3,25 €	47,25 €
LICENCES NON-COMPÉTITIVES						
▶ Babyhand						
moins de 6 ans	20,21 €	10,50 €		30,71 €	0,45 €	31,16 €
	17,31 €	5,50 €		22,81 €	0,40 €	23,21 €
▶ Loisir Hand à 7 / Hand à 4						
plus de 16 ans	29,63 €	16,50 €		46,13 €	3,39 €	49,52 €
	26,73 €	11,50 €		38,23 €	3,00 €	41,23 €
12-16 ans	16,39 €	13,51 €		29,90 €	1,24 €	31,14 €
	13,49 €	8,51 €		22,00 €	1,10 €	23,10 €
6-11 ans	16,39 €	13,51 €		29,90 €	0,45 €	30,35 €
	13,49 €	8,51 €		22,00 €	1,10 €	23,10 €
▶ Loisir Beach handball						
plus de 16 ans	11,60 €	11,50 €		23,10 €	3,39 €	26,49 €
	26,73 €	11,50 €		38,23 €	3,00 €	41,23 €
12-16 ans	10,66 €	8,51 €		19,17 €	1,24 €	20,41 €
	13,49 €	8,51 €		22,00 €	1,10 €	23,10 €
6-11 ans	10,66 €	8,51 €		19,17 €	0,45 €	19,62 €
	13,49 €	8,51 €		22,00 €	1,10 €	23,10 €
▶ Handfit						
plus de 16 ans	29,63 €	10,50 €		40,13 €	3,39 €	43,52 €
	26,73 €	5,50 €		32,23 €	3,00 €	35,23 €
12-16 ans	29,63 €	8,56 €		38,19 €	1,24 €	39,43 €
	26,73 €	3,56 €		30,29 €	3,00 €	33,29 €
▶ Handensemble						
plus de 16 ans	16,39 €	10,50 €		26,89 €	1,24 €	28,13 €
	13,49 €	5,50 €		18,99 €	1,10 €	20,09 €
12-16 ans	16,39 €	9,50 €		25,89 €	1,24 €	27,13 €
	13,49 €	4,50 €		17,99 €	1,10 €	19,09 €
6-11 ans	16,39 €	9,50 €		25,89 €	0,45 €	26,34 €
	13,49 €	4,50 €		17,99 €	1,10 €	19,09 €
▶ Dirigeant						
plus de 16 ans	10,68 €	16,50 €		27,18 €	1,35 €	28,53 €
	19,26 €	11,50 €		30,76 €	1,20 €	31,96 €
12-16 ans	10,68 €	16,50 €		27,18 €	1,35 €	28,53 €
	19,26 €	11,50 €		30,76 €	1,20 €	31,96 €
▶ Blanche Dirigeant						
plus de 16 ans	10,68 €	16,50 €		27,18 €	1,35 €	28,53 €
	19,26 €	11,50 €		30,76 €	1,20 €	31,96 €
▶ Esprit club						
nouveauté	16 ans et plus	0,68 €	0,00 €	0,68 €	1,35 €	2,03 €
▶ Évènementielle ^(*)						
	tous âges	0,00 €	0,00 €	0,06 € ⁽⁴⁾	0,17 € ⁽⁴⁾ 0,15 € ⁽⁴⁾	0,23 € ⁽⁴⁾ 0,21 € ⁽⁴⁾

Assurance RC obligatoire

Conformément à l'article L 321.1 du Code du Sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Assurance IA facultative

Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) – dommages corporels – auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Pour ce faire, la FFHandball a souscrit auprès de MMA un contrat d'assurance collectif de base comprenant une adhésion facultative à un régime d'assurance de personnes incluant une assistance conformément à l'article 30.3.2 des règlements généraux de la FFHandball.

⁽¹⁾ Les âges sont définis comme suit : année de début de saison – année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2008, on retiendra 18 ans (2026 – 2008 = 18) /

⁽²⁾ La part revenant à la FFHandball comprend : le prix de la licence + la participation au fonctionnement du logiciel métier Gest'Hand + le fond emploi + la participation au fonctionnement Maison du Handball / l'assurance RC /

⁽³⁾ Depuis 2016, le prix total de la licence inclut l'assurance individuelle accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent faire le courrier de refus, en consultant la fiche d'information « Assurance » /

⁽⁴⁾ Assurances responsabilité civile (0,06 €) et individuelle accident (0,17 €) prises en charge par la FFHandball /

⁽⁵⁾ À l'issue de la saison, 0,50 € / licence événementielle seront reversés au club par la ligue (sous forme de bon d'achat à valoir auprès de son fournisseur officiel).

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel).

2. FRAIS D'ARBITRAGE**2.1. INDEMNITÉS DE MATCH****POUR LES JUGES-ARBITRES ET LES JUGES-ARBITRES JEUNES**

match de championnat – niveau Régionale 1 masc. & fém.	péréquation	50 €
match de championnat – niveau Régionale 2 masc. & fém.	péréquation	45 €
match de championnat – niveau Régionale 3 masc. & fém.	péréquation	40 €
match de coupe de la ligue		40 €
match amical (désigné par la CTA)		35 €
match de championnat – niveau jeune	péréquation	35 €
match amical – pôles		30 €
tournoi jeune à 3 équipes		15 € / match
tournoi jeune à 4 équipes		10 € / match
Coupe de France départementale et régionale		cf guide financier fédéral

POUR LES JUGES-ACCOMPAGNATEURS

supervision grille fédérale		45 €
accompagnateur JAJ (forfait)		30 € par ½ journée
tournoi		30 € par ½ journée
match non joué		15 €
juge-arbitre(s) absent(s)		15 €

POUR LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS

délégation (tout niveau, désignation COC ou CTA)		40 €
--	--	------

POUR LES OFFICIELS DE TABLE

secrétaire / chronométrateur désigné (CTA)		30 €
secrétaire / chronométrateur désigné sur matches équipes de France / prestige		0 €

2.2. INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES**POUR LES JUGES-ARBITRES, LES JUGES-ARBITRES JEUNES, LES JUGES-ACCOMPAGNATEURS, LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS & LES OTM**

0 à 60 km	péréquation JA / JAJ	25 €
61 à 120 km	péréquation JA / JAJ	45 €
121 à 180 km	péréquation JA / JAJ	60 €
supérieur à 180 km	péréquation JA / JAJ	0,35 € / km

2.3. AUTRES

stage juge-arbitre régional		100 €
cotisation juge-arbitre		40 €
Contribution au développement arbitrage		20 €

3. TARIFS TECHNIQUES

frais de stage joueurs par jour		30 €
forfait entraîneur occasionnel (par ½ journée)		42 €
forfait entraîneur occasionnel (par journée)		85 €
forfait accompagnateur (par ½ journée)		30 €
forfait accompagnateur (par journée)		60 €

4. PÉNALITÉS FINANCIÈRES**4.1. PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

Nota : les cas suivants complètent ou amendent ceux donnés dans le guide financier de la FFHandball

forfait isolé équipe plus de 16 ans	210 €
forfait équipe plus de 16 ans dans les 3 dernières journées de championnat	310 €
forfait isolé équipe jeune	110 €
forfait général équipe plus de 16 ans	630 €
forfait général équipe jeune	330 €
match perdu par pénalité équipe plus de 16 ans	50 €
match perdu par pénalité équipe jeune	20 €
relance conclusion de match	50 €
non information du club visiteur sur non réception	25 €
non utilisation FdMe (hors panne informatique)	210 €
manquement par mention obligatoire	10 €
retard d'envoi feuille de match supérieur à 1 jours	20 €
retard d'envoi feuille de match supérieur à 3 jours	50 €
officiel de banc ou de table non qualifié / non inscrit	20 €
manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM (Régionale 1 masc & fém.)	20 €
manquement à l'obligation d'inscription du responsable de salle	20 €
joueur/joueuse non qualifié	15 €
infraction sur les paris	500 €
conclusion de rencontre non saisie dans les délais	10 €
demande de modification d'une rencontre hors période	20 €

4.2. PÉNALITÉS FINANCIÈRES DE L'ARBITRAGE

arbitre adulte absent	33 €
arbitre absent aux stages obligatoires	33 €

5. TARIFS DES FORMATIONS (ITFE)

FORMATION	Volume horaire	Tarif bénévole		Tarif salarié / CPF	
		Tarif horaire	Tarif global	Tarif horaire	Tarif global
TITRES À FINALITÉS PROFESSIONNELLE – PARCOURS CONTINU					
Titre à finalité professionnelle de niveau IV ÉDUCATEUR DE HANDBALL	406				à partir de 3 000 €
Titre à finalité professionnelle de niveau V ENTRAÎNEUR DE HANDBALL	493				à partir de 5 000 €
Titre à finalité professionnelle de niveau V CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE	600				à partir de 7 000 €
Formations liées à l'ENCADREMENT de niveau 4 (départemental et régional)					
Animateur Baby Hand (3-5 ans) – École de Hand (6-9 ans) – Handfit (<i>PROXIMITÉ</i>)	30	8 €	240 €	12 €	360 €
Animateur Handensemble	30	8 €	240 €	12 €	360 €
Animateur Beach Handball	35	8 €	280-75 €	12 €	420 €
Améliorer le duel et le tir sur petit espace (outil Hand à 4)	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Accompagnateur d'équipe (<i>PROXIMITÉ</i>)	15	8 €	120 €	12 €	180 €
Débiter dans l'entraînement (<i>PROXIMITÉ</i>)	25	8 €	200 €	12 €	300 €
Entraîneur territorial jeunes (ETJ) (<i>PROXIMITÉ</i>)	70	8 €	560 €	12 €	840 €
Entraîneur territorial adultes (ETA) (<i>PROXIMITÉ</i>)	60	8 €	480 €	12 €	720 €
Formations liées à l'ENCADREMENT de niveau 5 (régional et national)					
Se perfectionner dans l'entraînement	65	8 €	520 €	14 €	910 €
CF Former des jeunes	125	8 €	1 000 €	14 €	1 750 €
CF Performer avec des adultes	125	8 €	1 000 €	14 €	1 750 €
Manager des adultes – Manager / détecter les jeunes	30	8 €	240 €	14 €	420 €
Modules à la carte	15	8 €	120 €	14 €	210 €
CF Entraîner et manager les GB en compétition	40	8 €	320 €	14 €	560 €
Séminaire 1 journée	7		50 €		100 €
Colloque Tiby (2 jours)	14		200 €		300 €
FORMATIONS LIGUE DIRIGEANTS – PROJETS – FORMATION					
Journée à thème dirigeant	7	8 €	56 €	12 €	84 €
Coordonner un projet technique et/ou sportif (BC3 du TFP 5)	130	8 €	1 040 €	14 €	1 820 €
Agir pour prévenir les comportements déviants	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Animateur de Formation	30	8 €	240 €	14 €	420 €
FORMATIONS LIGUE "ARBITRAGE" ET "OFFICIELS"					
Accompagnateur École d'arbitrage	5	gratuit		gratuit	
Accompagnateur Club	10	8 €	80 €	12 €	120 €
Animateur école d'arbitrage	15	8 €	120 €	12 €	180 €
Juge-Accompagnateur Territorial	24	8 €	192 €	12 €	288 €
Officiel table de marque	5		10 €		10 €
Responsable de salle	5		20 €		20 €

le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE

volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement

BUDGET LIGUE IDF HANDBALL - CHARGES

INTITULE DES COMPTES	R 2025	B2026
IDF -TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL	29 734,87	30 000,00
IDF -NIV. V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL	9 067,92	9 000,00
IDF -TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL	36 594,08	36 000,00
IDF -NIV. IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL	68 170,87	66 000,00
IDF -AUTRES FORMATIONS	3 511,86	1 500,00
IDF -FORMATION ARBITRAGE	2 078,40	0,00
IDF -ITFE - FORMATION CONTINUE TIBY	9 830,24	10 000,00
IDF -ITFE - FONCTIONNEMENT	3 140,67	7 500,00
FORMATION	162 128,91	160 000,00
IDF -COMMISSION TECHNIQUE	11 393,43	9 000,00
IDF -COMMISSION SPORTIVE	11 146,29	9 000,00
IDF -COMMISSION DISCIPLINE	555,66	500,00
IDF -CTD REUNIONS PLENIERES	3 895,12	4 000,00
IDF -COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	-	500,00
IDF -COMMISSION SR-CMCD-QUALIFICATIONS	1 029,03	800,00
IDF -COMMISSION COMMUNICATION	2 312,00	1 000,00
IDF -COMMISSION ARBITRAGE	8 791,79	9 000,00
IDF -CTA STAGES ACCOMPAGNEMENTS	10 964,20	11 000,00
IDF -CTA - PPF ARBITRAGE - OTM	16 531,32	10 000,00
IDF -COMMISSION INTEGRITE	1 001,10	1 000,00
COMMISSIONS	67 619,94	55 800,00
IDF -COMMISSION DEV - SERVICE AUX CLUBS	352,00	1 000,00
IDF -DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	1 245,80	1 000,00
IDF -DEVELOPPEMENT SCOLAIRE - HAND a 4	5 845,83	6 000,00
IDF -HANDENSEMBLE	7 615,71	7 000,00
IDF -SPORT SANTÉ	1 500,00	1 500,00
IDF -ANIMATION PÉRIPH ÉVÉNEMENTS	4 533,49	4 500,00
IDF -BEACH HANDBALL	33 858,79	24 000,00
IDF -FÉMININISATION - COACH'ELLES	2 354,56	2 500,00
IDF -ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS/COMITES	70 800,57	70 000,00
IDF -SERVICES CIVIQUES	5 365,98	5 000,00
IDF -DEMARCHE RSO	9 581,94	9 500,00
DEVELOPPEMENT SERVICE AU CLUB	143 054,67	132 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	1 283 131,68	1 376 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	171 512,00	259 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	5 661,00	5 600,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	43 824,00	43 000,00
RECETTES STATUTAIRES (REVERSEMENTS)	1 504 128,68	1 683 600,00
IDF -ETR - FONCTIONNEMENT	8 513,07	8 500,00
IDF -ETR - REUNIONS-SEMINAIRES	3 791,07	4 000,00
IDF -FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	214 847,61	215 000,00
IDF -FRAIS BENEVOLES	45 125,63	45 000,00
IDF - CONSEIL DU TERRITOIRE	402,00	-
IDF -ASSEMBLEE GENERALE	14 546,00	15 000,00
IDF -BUREAU DIRECTEUR	5 808,08	6 000,00
IDF -COMITE DIRECTEUR	-	1 000,00
IDF -CONSEIL D'ADMINISTRATION	12 213,20	12 000,00
IDF -MISSIONS - REPRESENTATIONS	6 738,54	7 000,00
IDF -FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	4 911,88	5 000,00
IDF -MASSE SALARIALE	994 157,99	1 045 000,00
FONCTIONNEMENT LIGUE	1 311 055,07	1 363 500,00
IDF -PPF FEMININ - INTERPOLE/SUIVI/STAGES	20 960,77	21 000,00
IDF -PPF FEMININ -SR FONCT/INTERLIGUES/SR STAGES	16 461,03	16 500,00
IDF -PPF FEMININ - FONCTIONNEMENT	355 032,55	345 000,00
IDF - DETECTION - INTERCOMITES FEMININ	1 435,12	1 000,00
IDF -PPF MASCULIN-INTERPOLE/SUIVI/STAGES	19 547,50	20 000,00
IDF -PPF MASCULIN -SR FONCT/INTERLIGUES/SR STAGES	39 371,38	20 000,00
IDF -PPF MASCULIN - FONCTIONNEMENT	368 239,34	355 000,00
IDF - DETECTION - INTERCOMITES MASCULIN	960,54	1 000,00
PPF POLES ET STAGES	822 008,23	779 500,00
IDF -FINALITÉS CHAMPIONNAT DE FRANCE	67 536,68	50 000,00
IDF - TOURNOI TIBY U21	9 896,42	10 000,00
IDF - TOURNOI TIBY U19	10 165,25	10 000,00
IDF - TOURNOI T4N U20F	74 135,61	74 000,00
IDF - TOURNOI T4N U18F	14 220,49	15 000,00
IDF -ORGANISATION AUTRE EVENEMENT	25 413,49	26 000,00
ORGANISATION EVENEMENTS	201 367,94	185 000,00
TOTAL DES CHARGES	4 211 363,44	4 359 400,00

BUDGET LIGUE IDF HANDBALL - PRODUITS

INTITULE DES COMPTES	R 2025	B2026
IDF -TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL	39 268,72	65 000,00
IDF -NIV. V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL	37 747,69	30 000,00
IDF -TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL	194 590,38	180 000,00
IDF -NIV. IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL	166 958,67	150 000,00
IDF -AUTRES FORMATIONS	17 935,00	22 000,00
IDF -ITFE - FORMATION ARBITRAGE et OFFICIELS	7 487,00	6 000,00
IDF -ITFE - FORMATION CONTINUE TIBY	13 605,00	16 000,00
IDF -ITFE - FONCTIONNEMENT/SUBV.	116 080,00	111 900,00
FORMATION	593 672,46	580 900,00
IDF -COMMISSION SPORTIVE	11 050,00	11 000,00
IDF -COMMISSION DISCIPLINE	17 425,00	17 000,00
IDF -COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	2 292,50	2 000,00
IDF -COMMISSION ARBITRAGE	13 428,13	15 000,00
IDF -CTA - PPF ARBITRAGE	-	-
COMMISSIONS	44 195,63	45 000,00
IDF -COMMISSION DEV - SERVICE AUX CLUBS	-	65 000,00
IDF -BEACH HANDBALL	839,85	-
IDF -DEVELOPPEMENT SCOLAIRE - HAND a 4	-	-
IDF -ANIMATION PÉRIPH ÉVÉNEMENTS	2 150,00	-
IDF -DEMARCHE RSO	21 000,00	-
IDF -FÉMININISATION - COACH'ELLES	26 820,80	-
IDF -SERVICES CIVIQUES	11 030,00	-
IDF -ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS/COMITES	3 026,77	-
DEVELOPPEMENT SERVICE AU CLUB	64 867,42	65 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - LICENCES	1 923 781,59	2 177 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - MUTATIONS	329 665,00	435 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - DROITS ENGAGEMENTS	60 270,00	60 000,00
IDF -RECETTES STATUTAIRES - AFFILIATIONS	95 226,00	95 000,00
RECETTES STATUTAIRES	2 408 942,59	2 767 000,00
IDF -FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF/SUBV.	452 291,27	450 000,00
IDF -FRAIS BENEVOLES	43 250,00	44 000,00
IDF - CONSEIL DU TERRITOIRE	4 152,84	4 000,00
IDF -MASSE SALARIALE	29 120,87	15 000,00
IDF -FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	920,00	1 000,00
FONCTIONNEMENT LIGUE	527 894,98	514 000,00
IDF -PPF FEMININ - FONCTIONNEMENT	109 804,00	115 000,00
IDF -SR FEMININ - STAGE 1	2 530,00	2 500,00
IDF -PPF MASCULIN - FONCTIONNEMENT	155 558,22	162 000,00
IDF -SR MASCULINE - STAGE	6 235,00	6 000,00
PPF POLES ET STAGES	274 127,22	285 500,00
IDF -FINALITÉS CHAMPIONNAT DE FRANCE	65 992,94	66 000,00
IDF - TOURNOI T4N U20F	18 449,01	18 500,00
IDF - TOURNOI T4N U18F	3 264,78	3 500,00
IDF -ORGANISATION AUTRE EVENEMENT	14 076,30	14 000,00
ORGANISATION EVENEMENTS	101 783,03	102 000,00
TOTAL DES PRODUITS	4 015 483,33	4 359 400,00
RESULTAT	- 195 880,11	0,00

VENTE DES LOCAUX RUE JEAN-BLEUZEN À VANVES

La Ligue Île-de-France dispose d'un appartement à Vanves qui fut jadis le siège de l'ex ligue PIFO (avant Malakoff). Cet appartement était mis en location, permettant une source de revenus pour la ligue. Mais depuis octobre 2024, celui-ci est inoccupé.

Dans ce contexte, l'appartement de Vanves, dont la ligue est propriétaire, est une charge et ne correspond pas au métier de la ligue qui n'est pas la gestion d'immeubles. Le bureau directeur souhaite donc procéder à sa mise en vente.

Une proposition a été faite dans ce sens auprès du CA de la ligue en date du 2 mai 2026.

Le Conseil d'Administration de la ligue Île-de-France de handball à l'unanimité a marqué son accord pour organiser la mise en vente de l'appartement et le parking y afférant situés à 92170 Vanves. Cette cession devra être validée par l'assemblée générale des clubs.

Le Conseil d'Administration de la ligue Île-de-France de handball donne tous pouvoirs à monsieur le président de la ligue Île-de-France de handball, avec faculté de déléguer ou de substituer en cas de son empêchement, pour représenter la ligue Île-de-France de handball conformément à la résolution ci-dessus, à tous actes sous seings privés ou authentiques, notamment de donner mandat à une ou plusieurs agences immobilières pour mener pour le compte de la Ligue la recherche de candidat à l'achat sur le marché.

Et à cet effet tous pouvoirs lui sont donnés pour signer tous documents, pièces et actes et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, la signature de l'acte valant décharge au mandataire.

Résolution qui vous est proposée

L'Assemblée générale extraordinaire de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 6 juin 2026 à Créteil :

- Autorise la mise en vente de l'appartement situé rue Jean-Bleuzen à 92170 Vanves.
- Et donne tous pouvoirs à monsieur le président de la ligue Île-de-France de handball avec faculté de déléguer ou de substituer, pour représenter la ligue Île-de-France de handball conformément à la résolution ci-dessus, à tous actes sous seings privés ou authentiques.
- Et à cet effet tous pouvoirs lui sont donnés pour signer tous documents, pièces et actes et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, la signature de l'acte valant décharge au mandataire.

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



PROJETS 2026-2027



=> MISE À JOUR DU RÈGLEMENT

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

vote

92 — Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matches adultes & jeunes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes:

Cas particuliers (catégories jeunes) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous:

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre:

- S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre (JA) officiel neutre, solliciter son concours;
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un JA officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout JA officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt); en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort;
- En catégorie jeune, à défaut de tout binôme de JAJ ou d'un JAJ seul, ou de tout binôme de JA officiel ou d'un JA seul, si les deux équipes possèdent plusieurs officiels, tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant et en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale.
- Si une seule équipe possède plusieurs officiels, l'un d'entre eux (licence pratiquant) arbitre.
- Si un seul officiel par équipe, tout licencié (hors dirigeant) présent peut arbitrer.
- À défaut de tout JA officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Se reporter à l'article 92.1.2 des Règlements généraux de la FFHandball

98.2.3.3 officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (Régionale 1 féminine & masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table. Cette obligation est portée aux équipes évoluant dans les championnats de 2^e niveau (Régionale 2 féminine et masculine).

En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.
- le club visiteur, pour les championnats R2, sera sanctionné d'un simple avertissement lors de la saison 2026-2027, puis sera sanctionnée d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive à compter de la saison 2027-2028.

107.3 Égalité entre plusieurs clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre plus de 2 clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles (*goal average* particulier),
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 Égalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

107.5 Égalité entre deux clubs dans une poule à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue d'un tournoi, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,

3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

107.6 Égalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue d'un tournoi, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

vote

6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS

6.2 Repêchage régional (Régionale 1 – Régionale 2 / Régionale 2 – Régionale 3)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégué de la poule supérieure ;
- puis le deuxième relégué de la poule supérieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMGD sur la saison N, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

En cas de repêchage au niveau national ou de défection d'un ou plusieurs clubs dans les championnats régionaux R1 et R2, la COC communiquera la liste des équipes susceptibles d'être repêchées en donnant un ordre de classement, appelé ranking.

Une fois ce nouveau ranking établi, la COC appliquera la méthode dite du *ping pong* pour repêcher les équipes dans l'ordre.

Cette méthode consiste à repêcher en premier le meilleur non-accédant, puis le meilleur relégué, puis le deuxième non-accédant, puis le deuxième meilleur relégué, et ainsi de suite, en alternant non-accédant et relégué.

En cas de défection après la publication officielle des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du ranking établi et ne procédera à aucune modification dans la composition des poules. La COC pourra décider souverainement de tenir compte du critère géographique dans le cadre des remplacements.

[modification sous réserve de validation par le CA de la ligue]

9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

9.2 Composition & titre

- une poule haute de 8 à 10 équipes (en fonction des engagements)
- une poule basse de 8 à 10 équipes (en fonction des engagements)

En fonction des engagements, la formule pourra être revue. La formule sera adaptée en fonction du nombre d'engagements.

9.3 Titre

- L'équipe classée première de la poule haute suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale vétéran poule haute.
Les deux équipes classées aux deux dernières places de la poule haute suivant le classement officiel seront reléguées la saison suivante au championnat régional poule basse en fonction des équipes engagées la saison suivante.
- L'équipe classée première de la poule basse suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale vétéran poule basse et accède au championnat régional poule haute.
L'équipe classée à la deuxième place de la poule basse suivant le classement officiel accèdera la saison suivante au championnat régional poule haute en fonction des équipes engagées la saison suivante.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX**12.1 Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées**

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, ~~dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France:~~ aux équipes des comités restants sur la base d'une fiche critères.

Fiche de critères U15

résultats N-1			
U15 M & F (coef. 3)		U13 M & F (coef. 2)	
1-2 élite rég.	24	1 1 ^{re} div. dép.	20
3-4 élite rég.	22	2 1 ^{re} div. dép.	18
5-6 élite rég.	20	3 1 ^{re} div. dép.	16
7-8 élite rég.	18	4 1 ^{re} div. dép.	15
1-2 exc. rég.	16	5 1 ^{re} div. dép.	14
3-4 exc. rég.	14	6 1 ^{re} div. dép.	13
5-6 exc. rég.	12	7 1 ^{re} div. dép.	12
7-8 exc. rég.	10	8+ 1 ^{re} div. dép.	11
1 1 ^{re} div. dép.	8	1 2 ^e div. dép.	10
2 1 ^{re} div. dép.	7	2 2 ^e div. dép.	8
3 1 ^{re} div. dép.	6	3 2 ^e div. dép.	6
4 1 ^{re} div. dép.	5	4 2 ^e div. dép.	5
5 1 ^{re} div. dép.	4	5 2 ^e div. dép.	4
6 1 ^{re} div. dép.	3	6 2 ^e div. dép.	3
7 1 ^{re} div. dép.	2	7 2 ^e div. dép.	2
8+ 1 ^{re} div. dép.	1	8+ 2 ^e div. dép.	1
2 ^e div. dép.	0	3 ^e div. dép.	0

Seuls les résultats de l'équipe 1 sont pris en compte
Le classement du challenge régional U13 N-1 seront utilisés en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes
En cas de nouvelles égalités, les équipes seront qualifiées au brassage régional.

Fiche de critères U18

résultats N-1			
U18 ou U17 M & F (coef. 3)		U15 M & F (coef. 1)	
chpt de France	24	1 élite rég.	20
1-2 élite rég.	24	2 élite rég.	18
3-4 élite rég.	22	3 élite rég.	17
5-6 élite rég.	20	4 élite rég.	16
7-8 élite rég.	18	5 élite rég.	15
1-2 exc. rég.	16	6 élite rég.	14
3-4 exc. rég.	14	7 élite rég.	13
5-6 exc. rég.	12	8 élite rég.	12
7-8 exc. rég.	10	1 exc. rég.	11
1 1 ^{re} div. dép.	8	2 exc. rég.	9
2 1 ^{re} div. dép.	7	3 exc. rég.	8
3 1 ^{re} div. dép.	6	4 exc. rég.	7
4 1 ^{re} div. dép.	5	5 exc. rég.	6
5 1 ^{re} div. dép.	4	6 exc. rég.	5
6 1 ^{re} div. dép.	3	7 exc. rég.	4
7 1 ^{re} div. dép.	2	8 exc. rég.	3
8+ 1 ^{re} div. dép.	1	1 1 ^{re} div. dép.	2
2 ^e div. dép. et après	0	2 1 ^{re} div. dép.	1
		3 1 ^{re} div. dép. et après	0

Seuls les résultats de l'équipe 1 sont prises en compte ou équipe 2 pour les clubs ayant une équipe/entente en chpt de France.
En cas de nouvelles égalités, les équipes seront qualifiées au brassage régional.

13 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1**13.2 Mode de qualification**

13.2.2 La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 13.1 et au point 13.2.1 sera ou seront attribuées par un barrage ; les équipes non qualifiées au point 13.2.1 pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, une équipe doit, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueuses de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite (hors finalités) sur la saison N.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1**14.2 Mode de qualification**

14.2.2 La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit :

- soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N,
- soit avoir ~~terminé dans les 8 premières places du~~ participé au championnat élite régional moins de 15 ans sur la saison N,
- soit avoir 4 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N et être qualifiée en championnat moins de 15 élite régional sur la saison N ou avoir terminé dans les 4 premières places du championnat excellence régional moins de 15 ans sur la saison N.
- soit avoir 8 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matches en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N.

La COC territoriale Île-de-France pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres ; tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

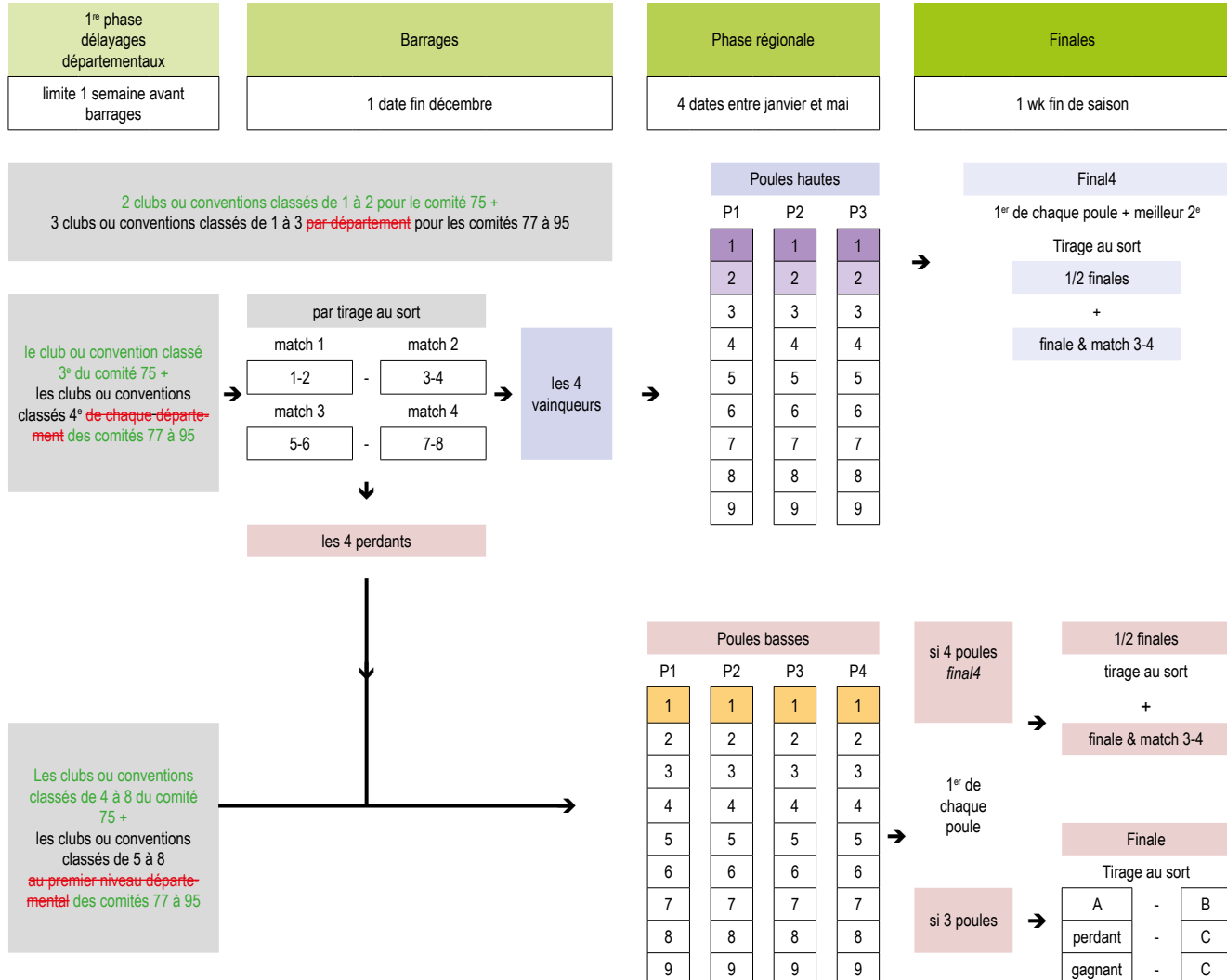
19 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES

19.1 Règle de participation

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat régional durant la semaine. De plus un joueur participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule rencontre de compétition supplémentaire départementale dans la semaine.

Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera sanctionné de match perdu. **Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.**

19.3.1 Schéma de compétition masculine



MODIFICATION CHAMPIONNATS U18M / U15M / U15F

OBLIGATION DE BANC DANS LES CHAMPIONNATS JEUNES U15 ET U18

Le travail conduit par l'ETR en concertation avec la commission sportive et à partir d'une consultation de 110 clubs, met en évidence plusieurs enjeux structurants :

- améliorer la progressivité de l'entrée dans les compétitions.
- réduire les effets des brassages précoces.
- homogénéiser les niveaux d'opposition.
- sécuriser davantage les pratiquants.
- renforcer la qualité de l'encadrement des équipes régionales.

Les propositions formulées portent principalement sur :

Organisation des compétitions

- Ajustements calendaires pour améliorer la préparation des équipes.
- Évolution des formats selon les catégories.

Les changements significatifs :

- décalage du début de la saison (fin septembre U15 et U 18 masculin, début octobre U15 féminin).
- création d'un *final4* en U15 fille.
- aucun changement en U18 féminin.
- réduction du nombre d'ayant droit par département.

Encadrement des équipes régionales

Mise en place d'un cadre réglementaire imposant un encadrant qualifié sur les championnats régionaux U15 / U18.

L'ensemble du dispositif s'inscrit dans une logique de :

- sécurisation des publics
- structuration des clubs
- accompagnement de la montée en compétence des encadrants.
- cohérence avec les orientations fédérales (règlement U18G et U17F CF).

Point important : La présence d'un encadrant formé participe également à la sécurisation juridique des structures associatives et de leurs dirigeants.

Dans le cadre de l'encadrement de mineurs et de pratiques compétitives régulières, la capacité du club à démontrer qu'il mobilise des personnes identifiées et formées constitue un élément important de prévention et de responsabilité.

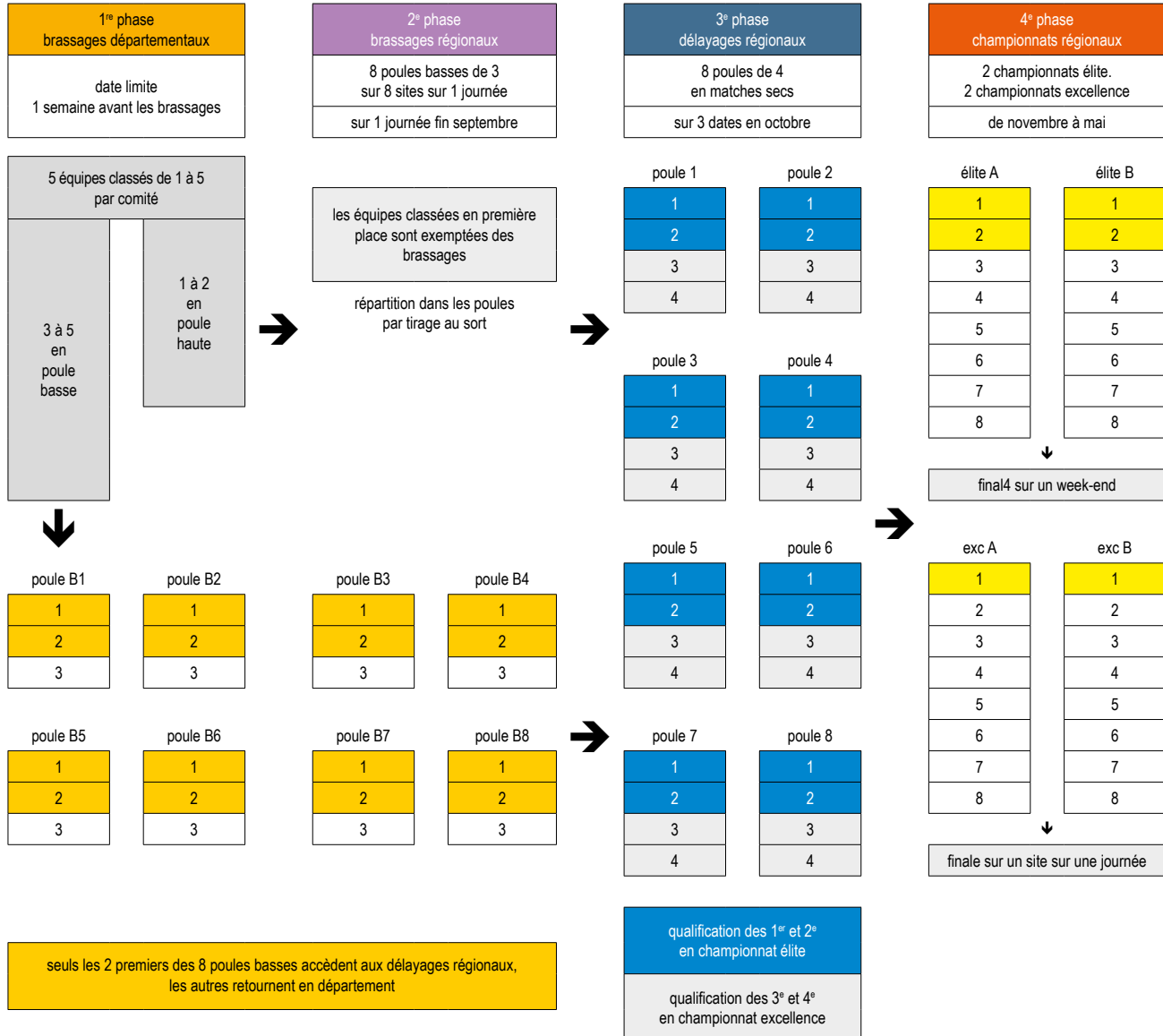
Le dispositif contribue ainsi à renforcer la protection des présidents de clubs, des dirigeants bénévoles et des encadrants eux-mêmes.

Pour les catégories U18 et U15 régional, niveau nécessaire requis pour l'entraîneur officiel A présent sur le banc, entraîneur territorial jeune, ou tout diplôme de niveau supérieur.

Le statut en formation est accepté avec une limite de 1 saison maximum par club.

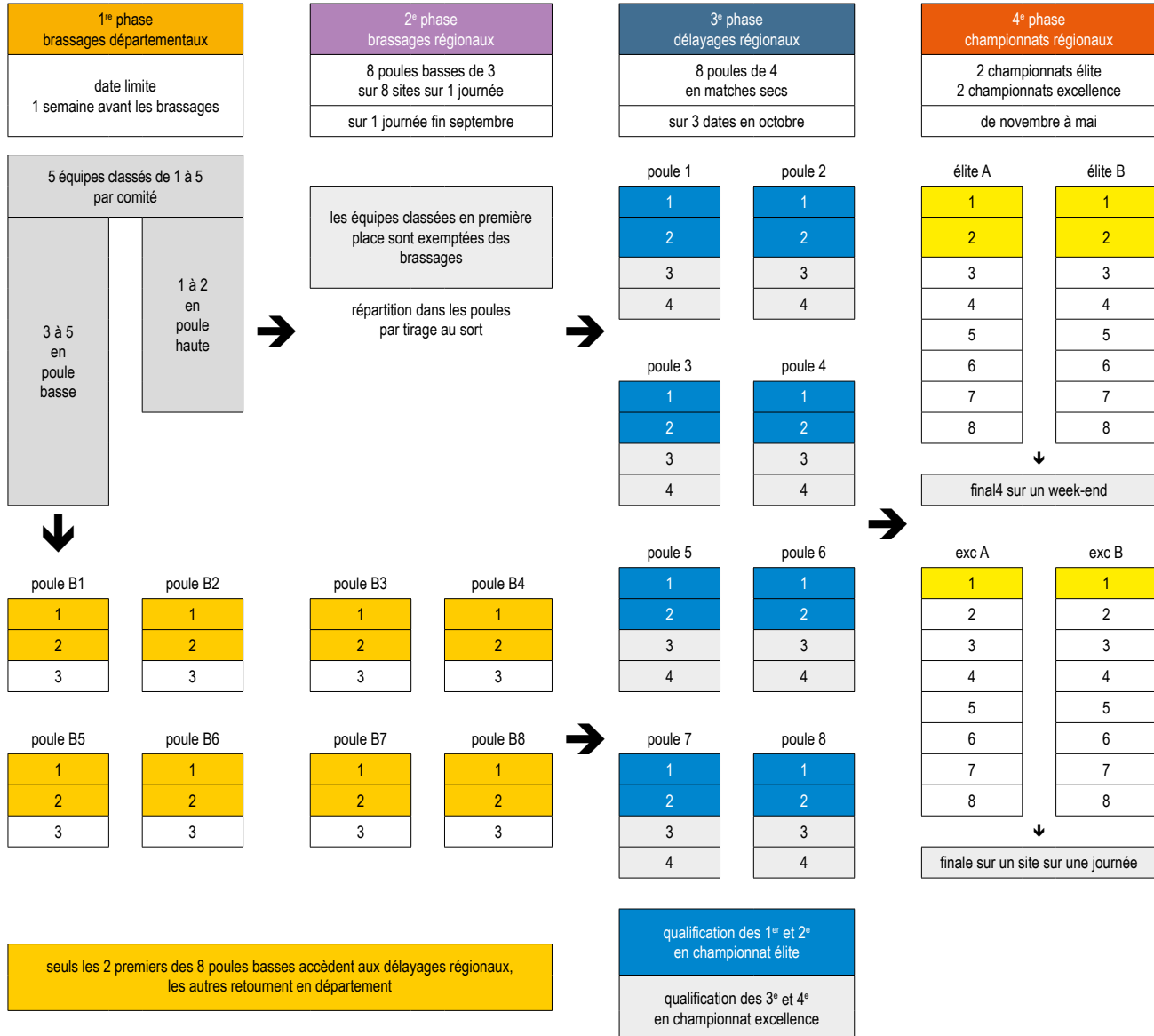
15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS

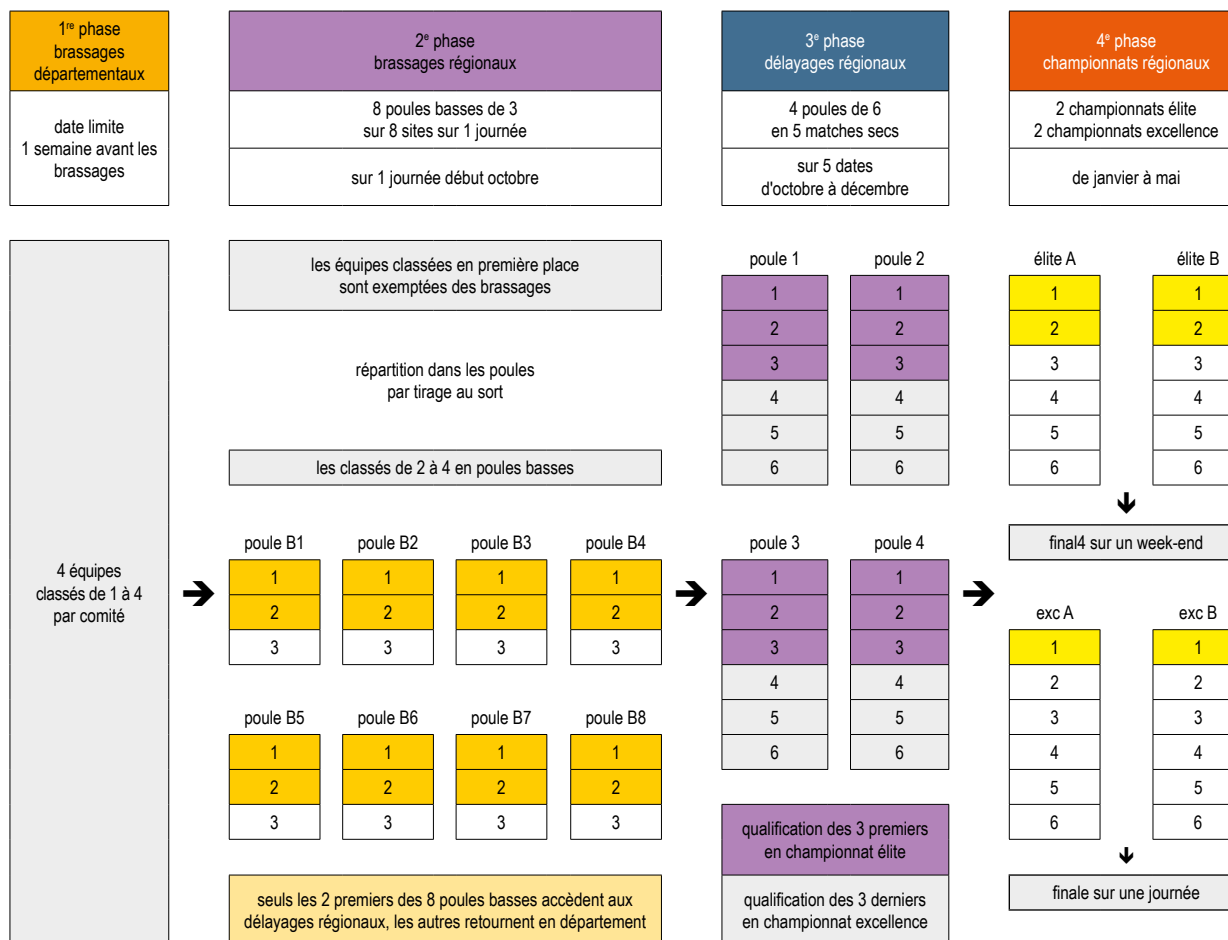
15.1 Schéma de compétition



17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS

17.1 Schéma de compétition



18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES**18.1 Schéma de compétition****18.2 — Titre**

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France

L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

18.2 Finalités**18.2.1 Formule élite**

Les équipes issues des poules élites classées 1^{re} et 2^e après la phase de championnat sont qualifiées pour les finalités régionales. Elles sont organisées sur 2 jours d'un même week-end.

Jour 1

Match A = 1^{er} poule 1 / 2^e poule 2

Match B = 1^{er} poule 2 / 2^e poule 1

Jour 2

Finale : vainqueur A / vainqueur B

18.2.2 Formule excellence

Les équipes issues des poules excellences et classées à la 1^{re} place après la phase de championnat sont qualifiées pour la finale régionale. Cette finale se jouera en ouverture de la finale des poules élites.

18.2.3 Participation

Les joueuses ayant participé à 10 rencontres au niveau supérieur ne peuvent pas participer aux finalités régionales.

OBLIGATION DE BANC DANS LES CHAMPIONNATS JEUNES U15 ET U18**15 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS****15.4 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 18 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum du certificat *Entraîneur territorial jeunes* (ou tout diplôme de niveau supérieur)

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2026-2027, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES**16.3 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 18 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum du certificat *Entraîneur territorial jeunes* (ou tout diplôme de niveau supérieur)

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2026-2027, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS**17.4 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 15 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum du certificat *Entraîneur territorial jeunes* (ou tout diplôme de niveau supérieur)

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2026-2027, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES**18.4 Obligation de banc**

En championnat régional moins de 15 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum du certificat *Entraîneur territorial jeunes* (ou tout diplôme de niveau supérieur)

Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.

Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

[Mise en application à compter de la saison 2026-2027, avec autorisation du statut *En Formation* pour la 1^{re} année.]

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CMCD RÉGIONALE

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour comprendre l'essentiel

L'objectif de la CMCD est de soutenir les clubs dans leur développement à long terme tout en mutualisant les ressources de l'ensemble des clubs du territoire afin de garantir la bonne organisation et tenue des compétitions.

Pour cela, la CMCD comporte deux niveaux :

- Le socle incompressible : considéré comme le minimum incompressible pour participer à la vie de la ligue et donc prendre part à ses compétitions, tout manquement à ce seuil quel qu'il soit entraîne une sanction.
- Le socle de développement : ce socle est composé de 4 axes (sportif, technique, arbitrage, école d'arbitrage) qui comportent chacun un critère principal pour être validé (et obtenir 10 points) et des bonus qui peuvent être obtenus par les clubs qui dépassent le critère principal (ex : un club disposant de plus d'entraîneurs de niveau ER2 ou ER1 que requis se verra attribuer des points de bonus).

L'ensemble des points obtenus (critères + bonus) sont additionnés dans une moyenne globale.

La note minimale de 35 doit être atteinte afin de valider le socle de développement et donc la CMCD régionale. Si elle ne l'est pas, des sanctions s'appliqueront.

Si la note de ~~50~~ 60 est atteinte, le club est valorisé par l'attribution d'un avoir afin qu'il soit supporté dans la poursuite de son développement.

Le club qui n'aura pas validé le socle de développement sera sanctionné.

2 SOCLE INCOMPRESSIBLE

2.4 Critère juge-arbitre jeune

Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau régional, il doit présenter deux juges arbitres jeunes de niveau territorial T1, T2 ou T3 ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages sur des journées différentes.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre jeune territorial T1, T2 ou T3 au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre jeune club en formation régionale de juge-arbitre jeune territorial T3 sur validation de la CDA/CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre jeune territorial T3.

Conformément aux règlements généraux de la FFHandball (article 91.6.1), le juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FFHandball, âgé de 11 à 17 ans (âge sportif en référence à l'article 36.1). Par exemple, pour un JAJ né en janvier ou en décembre 2009 : 2026 – 2009 = 17 ans pour toute la saison 2026-2027.

En cas de mutation de juge-arbitre jeune, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du (de la) juge-arbitre jeune muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté avec le formulaire fédéral avant le 31 décembre de la saison en cours.

Lors de tournois et/ou de rencontres « sur plateaux », les prestations d'un même juge-arbitre jeune ne pourront être comptées plus d'une fois.

[modification sous réserve de validation par le CA de la ligue]

3 SOCLE DE DÉVELOPPEMENT

3.5.6 Axe engagement club (en test saison 2025-2026, non pris en compte dans le total de point du socle de développement)

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux dirigeants participant à la gestion de leur structure :

	points
Président, trésorier, secrétaire ≤ 35 (âge sportif) élus d'un club	1 point
Présidente, trésorière, secrétaire élues d'un club	1 point

3.5.7 Axe labellisation des clubs (en test saison 2025-2026, non pris en compte dans le total de point du socle de développement)

Pour atteindre le socle de développement, les clubs peuvent comptabiliser de nouveaux points en référence aux labellisations (un même label est pris en compte une seule fois pour une équipe du club)

	points
Label 1 Vie du club + aucun dossier en commission de discipline + 1 service civique	1 point
Label 2 Club formateur + 1 encadrant <i>Entraîner des jeunes</i> ou <i>Former des jeunes</i> + au moins 25 % des licences compétitives du club comprises entre 12 et 16 ans	1 point
Label 3 Arbitrage + pas de défaillance articles 2.3, 2.4, 3.3 et 3.4	1 point
Label 4 Féminisation + U13F + U15F + U17F ou U18F + une Présidente ou Trésorière ou Secrétaire ou Entraîneuse ou JA ou JAJ féminine	1 point
Label 5 BabyHand + 1 encadrant certifier BabyHand + au moins 10 licenciés BabyHand	1 point
Label 6 Hand à 4 + 1 encadrant certifier Hand à 4 + 1 action scolaire, universitaire, agricole, centre social ou entreprise.	1 point
Label 7 École de Hand + 1 encadrant certifié École de Hand + au moins 35 % de licenciés du club compris entre 6 et 11 ans.	1 point
Label 8 Beach Handball + 1 encadrant certifié Beach Handball + au moins 4 licenciés Beach Handball.	1 point
Label 9 HandFit + 1 encadrant certifié HandFit + au moins 8 licenciés HandFit.	1 point
Label 10 ParaHand + 1 encadrant certifié ParaHand + au moins 6 licenciés HandEnsemble ou ParaHand.	1 point

3.5.8 Équipements, classement des salles

Existence d'une ou plusieurs salles homologuées niveau 1, 2, 3 ou 4 dans la ville de résidence du club avec une date de dernier classement, un état fonctionnel et des pièces jointes : 1 point

3.6 Validation du socle de développement et valorisation du développement

Chaque équipe de club valide le socle de développement si les points (bonus et points liés au critère principal) qu'il obtient sont égaux ou supérieurs à 35.

Si le nombre de points est inférieur, elle est en carence sur le socle de développement.

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à **50 60**, la ligue accordera au club un avoir pour formation (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à **65 75**, la ligue accordera au club un deuxième avoir pour formation (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.

Et ainsi de suite pour chaque vingtaine de points supplémentaires atteinte.

Les avoirs sont à utiliser dans la limite de la saison suivante.

Un avoir offert ($\approx 8h00 \approx 64,00€$) constitue un avoir sur le compte formation du club (un club avec deux avoirs offerts pourra déduire sur une formation de son choix exemple à 320,00 € l'avoir de 128,00 €, il restera 192,00 € à régler).

FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE - INFORMATION

Le CA fédéral du 27 mars a validé la modification de l'article 102 b des Règlements généraux concernant les réclamations pour faute d'arbitrage :

Une réclamation pour une faute technique d'arbitrage doit obligatoirement être formulée verbalement à l'un au moins des juges-arbitres par l'officiel responsable plaignant, en pré-sence de l'officiel responsable adverse, avant la reprise de jeu consécutive à la décision ou à l'absence de décision contestée. Cette intervention de l'officiel responsable plaignant déclenchera automatiquement l'ouverture des droits de consignation qui seront facturés et prélevés automatiquement à hauteur de 40 % du montant total.

La CTA rappelle que cette décision voit son origine du fait d'un nombre considérable de réclamations pour fautes techniques lors des rencontres de tous niveaux, mettant ainsi VOLONTAIREMENT l'arbitrage et les arbitres en difficulté, dans le doute, et parfois menant à un *décrochage* dans la mission confiée. Cette *manœuvre* de déstabilisation alors que la décision de l'arbitre vaut par son interprétation de la règle et non par la règle.

Exemples :

- Non changement de possession pour mauvais changement d'une équipe en attaque = faute technique
- Marcher, passage en force = pas de faute technique

Cette nouvelle disposition sera appliquée sur le territoire francilien.

Les comités, via leur bassin d'arbitrage sont libres d'appliquer cette règle pour les compétitions départementales.

	cas n° 1	cas n° 2	cas n° 3	cas n° 4	cas n° 5	cas n° 6	cas n° 7
intervention officiel responsable selon les reglements de la faute technique	FDME réclamation cochée match perdu	FDME réclamation cochée match perdu	FDME réclamation cochée match perdu	FDME réclamation cochée match gagné	FDME réclamation cochée match gagné	FDME réclamation cochée match gagné ou perdu autres que off resp	réclamation non cochée FDME
paiement consignation automatique FDME	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	0 %
faute explicitée sur FDME par officiel responsable	oui	oui	non	oui	non	oui ou non	procedure incorrecte
confirmation avec consignation 72 heures	oui 60 %	oui 60 %	non	oui par mail CTA off. resp. A sans consignation	non	procedure incorrecte	procedure incorrecte
intervention CTA	non	non	non	oui	oui	oui	non
rapport juge arbitre	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
faute du juge	domaine CRL	domaine CRL	domaine CRL	oui	non	oui ou non	procedure incorrecte
CRL défavorable au club	-	X	-	-	-	-	procedure incorrecte
CRL favorable au club	X	-	-	-	-	-	procedure incorrecte
paiement ou restitution	100 % restitués	100 % non restitués	40 % non restitués	40 % restitués	40 % non restitués	40 % non restitués	aucun paiement
motif	procédure correcte	procédure correcte	procédure incorrecte	procédure correcte	procédure incorrecte	procédure incorrecte	procédure incorrecte

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE TRÈS BONNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

